

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CONDUITE ET PILOTAGE
DES POLITIQUES DE
L'INTÉRIEUR



PROGRAMME 216

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte les fonctions de pilotage du ministère de l'Intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère et ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La stratégie pour 2020 est structurée autour de trois axes :

- poursuivre les efforts engagés en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires ;
- assurer la mise en œuvre des programmes d'action de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficacité de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support.

La politique de pilotage et de maîtrise de la dépense contentieuse et de protection fonctionnelle

Le premier objectif du programme, « Optimiser la fonction juridique du ministère », vise à l'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires.

La direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) a poursuivi sa démarche de performance afin de mieux connaître les déterminants de la dépense contentieuse et d'évaluer le coût des contentieux dans les principales thématiques ministérielles : contentieux des étrangers, refus de concours de la force publique, accidents de la circulation, protection fonctionnelle des fonctionnaires. L'indicateur du projet annuel de performances permet de détailler par thématique de manière plus précise l'évolution de ces déterminants. Les efforts se sont également poursuivis en matière de fiabilisation des provisions pour litiges, avec un recensement encore plus précis des informations relatives aux contentieux en question.

Les conséquences budgétaires liées au mouvement des « gilets jaunes » ont perduré en 2020. À cet égard, grâce à la mise en application des principes définis en 2019 pour le traitement des demandes indemnitaires, les dépenses en la matière ont pu, en 2020, être limitées et le risque budgétaire affiné. À ce titre, les remontées de données physiques mensuelles auprès des préfetures ont été maintenues. De plus, les litiges liés au mouvement des gilets jaunes ont été intégrés à l'exercice de provisions pour litiges 2020.

La DLPAJ a une nouvelle fois mis en œuvre les préconisations issues du rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) sur l'imputation budgétaire des contentieux afin d'écarter la prise en charge sur le programme 216 de plusieurs dossiers à fort enjeu financier, dès lors que les condamnations résultant du non-paiement d'une dépense doivent désormais être supportées par le programme budgétaire qui aurait dû prendre en charge la dépense initialement. Une attention particulière a été portée au cours du recensement des provisions pour litiges 2020 (notamment pour les collectivités locales et les outre-mer) afin que ne soient pris en charge par le programme 216 que les contentieux relevant du ministère de l'Intérieur.

La DLPAJ a également finalisé le développement et le déploiement du module « protection fonctionnelle » de l'outil SIAJ-NG. Cet outil de suivi des dossiers de demande de protection fonctionnelle vise notamment à améliorer le recueil des données physico-financières permettant ainsi une meilleure maîtrise de la dépense.

Par ailleurs, l'activité des sept pôles d'appui juridique spécialisés (trois pôles en matière de contentieux des polices administratives, deux pôles en matière de refus de concours et de responsabilité de l'État et deux pôles en matière de contentieux statutaire) consistant à fournir des analyses et des conseils à la demande des préfetures et des SGAMI, continue de progresser considérablement en 2020.

Enfin, le nouveau service d'assurance automobile du ministère de l'Intérieur (SAAMI), service à compétence nationale rattaché à la DLPAJ, a été créé par arrêté du 4 septembre 2020. Ce service, dédié au traitement des dossiers d'accidents de la circulation, exerce à présent des compétences auparavant dispersées entre la DLPAJ et les SGAMI. Cette nouvelle structure permet une gestion professionnalisée, uniformisée et économe de ces dossiers (notamment par la maîtrise de la dépense sur le programme 216 et l'augmentation des recettes sur les programmes 152 et 176).

La mise en œuvre des actions de prévention de la radicalisation et de la délinquance

Conformément aux orientations du projet annuel de performances et de la stratégie nationale de prévention de la délinquance de 2013, maintenues en 2020, la priorité du programme a été consacrée aux actions destinées aux jeunes exposés à la délinquance, et également à ceux ayant déjà été en contact avec la justice au titre de la prévention de la récidive.

De même, ont été soutenues :

- les actions permettant de renforcer la tranquillité publique sous la forme des équipements de vidéo-protection et de médiation sociale pour réguler les conflits dans l'espace public (prévention des incivilités) ;
- les actions destinées à améliorer les relations entre la population et les forces de sécurité intérieure.

Par ailleurs, les crédits du FIPD ont soutenu les actions au profit de la prévention de la radicalisation. Les mesures du plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) de 2018 sont venues renforcer cette politique, parmi lesquelles :

- au niveau déconcentré : le soutien aux plans locaux de lutte contre la radicalisation et l'implication des personnels de santé mentale dans la prise en charge préventive des personnes radicalisées, renforcée grâce à des conventions signées entre chaque préfet de région et chaque agence régionale de santé (ARS) ;
- au niveau central : les actions de sensibilisation et de formation des professionnels (services de l'État, agents des collectivités territoriales, personnel associatif) et des représentants des entreprises, les actions de contre-discours qui visent à délégitimer la propagande djihadiste, ainsi que les actions permettant de mobiliser la recherche en matière de prévention de la radicalisation.

Enfin, des crédits ont été alloués à la sécurisation des sites sensibles, notamment culturels, exposés au risque terroriste.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des fonctions support

En 2020, le programme a veillé à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des fonctions support, particulièrement grâce à quatre domaines à fort enjeu : l'exemplarité en termes de fonctionnement courant des services de l'administration centrale et des achats, les systèmes d'information et de communication, les ressources humaines et le patrimoine immobilier en administration centrale.

La politique d'achat

La politique des achats du ministère s'inscrit dans le cadre interministériel défini par la direction des achats de l'État (DAE) et dans la démarche du programme Action publique 2022. Le service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI), rattaché au secrétariat général au sein de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), regroupe l'intégralité des fonctions achat, approvisionnement et logistique pour l'ensemble des directions générales, directions, délégations et services du ministère de l'Intérieur.

Au plan méthodologique, pour définir annuellement ses objectifs, le SAILMI a retenu le principe de la feuille de route. Ainsi, pour 2020, le service s'était fixé comme objectif de satisfaire les besoins de la totalité des services du ministère, d'être réactif, d'acheter aux meilleures conditions économiques et d'harmoniser les activités achat et logistique au plan national. Ces objectifs 2020 ont été déclinés en actions qui consistent, pour la première année de plein exercice, à développer des stratégies partagées (pilotage de la performance) : innover ; profiter de l'agilité des textes ; accélérer et simplifier le processus d'approvisionnement ; mettre en place un dispositif de prévention des crises ; professionnaliser l'ensemble de la chaîne logistique ; s'assurer de la qualité du service rendu. Par ailleurs, une évolution du processus de demande d'avis au responsable ministériel des achats permettra d'intégrer les orientations en lien avec les

stratégies par les acheteurs famille du SAILMI ; d'orienter les services pour mieux anticiper les procédures de passation de marchés et intégrer les objectifs de performance achat.

Pour l'année 2020, le service poursuit ses efforts pour optimiser la fonction achat grâce notamment à la mise en place des dialogues de gestion avec ses directions et services clients. L'animation des différents réseaux achat en local ainsi que son articulation avec les acteurs nationaux interministériels ou ministériels en administration centrale a été également optimisée avec de nouveaux outils d'accès aux informations relatives aux achats (nouvel intranet achat et contrathèque).

Par ailleurs, le SAILMI a mobilisé les acteurs de la fonction achat dans les travaux pilotés par la DAE autour du plan achat de l'État.

Enfin, l'année 2020 a également été marquée par le déploiement du nouveau système d'information des achats de l'État, APPACH. Il entraîne des conséquences importantes dans les méthodes de travail des acteurs de l'achat public au sein du ministère de l'Intérieur, que ce soit en administration centrale ou déconcentrée.

Les systèmes d'information et de communication (SIC)

L'année a été marquée par la création au 1er janvier 2020 de la direction du numérique (DNUM), l'un des quatre objectifs du plan de transformation numérique du ministère de l'Intérieur : organiser une fonction numérique forte. La stratégie numérique du ministère s'est développée au travers d'une nouvelle gouvernance mise en œuvre avec l'ensemble des services du ministère. Elle s'est traduite sur le plan budgétaire par un regroupement de l'ensemble des crédits SIC sur un seul BOP du programme 216 avec une évolution de la cartographie budgétaire.

Les systèmes d'information du ministère ont démontré leur résilience malgré les contraintes liées à la crise sanitaire et avec des charges exceptionnelles induites par les dépenses liées au déploiement massif du télétravail.

Par ailleurs, une part importante des crédits est restée dédiée au maintien en condition opérationnelle des différentes applications et services gérés par la DNUM avec 236 M€ en AE et 246 M€ en CP (73% des AE et des CP consommés).

La gestion des ressources humaines

L'année 2020 a été marquée par l'intégration de personnels issus de transferts d'emplois conséquents, en particulier au titre des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur et du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur. Malgré le contexte général de crise sanitaire, leur intégration a pu être réalisée sans difficulté majeure. Par ailleurs, le ministère a pu poursuivre l'accompagnement des réformes et politiques interministérielles dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi de transformation de la fonction publique. Enfin, le schéma d'emplois 2020 a été respecté et la direction des ressources humaines a pu poursuivre la mise en œuvre du plan de transformation ministériel.

L'action sociale et la formation des personnels

Le programme 216 finance les différents champs de l'action sociale suivants : les politiques sociales menées par le ministère (restauration collective ou aménagement des espaces sociaux de restauration, aides aux séjours, politique du handicap, etc.), le pilotage et le contrôle des partenaires sociaux auquel le ministère confie, par conventionnement pluriannuel, la gestion d'une partie des prestations d'action sociale, ainsi que les différents dispositifs d'accompagnement du personnel (service social, médecine de prévention, santé et sécurité au travail).

En ce qui concerne la formation 2020, l'activité de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) a été très fortement affectée par la crise sanitaire. La SDRF a dû redéfinir ses priorités de formations, et celles maintenues ont été les formations statutaires, les formations à la prise de poste et celles à destination des hauts fonctionnaires. Cela a concerné notamment les formations initiales des attachés, des ingénieurs des services techniques, le cursus initial et supérieur des ingénieurs SIC, les formations de hauts fonctionnaires. Par ailleurs, les autres priorités de formations réalisées ont été l'accompagnement de la mise en place du SAILMI avec la formation « accompagnement managérial », les formations management, le cursus achat - immobilier.

Concernant le recrutement, une trentaine de concours et examens professionnels ont été organisés avec l'ouverture de deux nouveaux recrutements (contrôleur des services techniques de classe normale et de classe supérieure).

La stratégie immobilière

Comme les années antérieures, le ministère poursuit ses efforts de rationalisation et de regroupement de ses emprises immobilières sur l'ensemble du territoire. Depuis quatre ans, l'effort est marqué en investissement sur la réhabilitation et la maintenance lourde du parc. En parallèle, l'entretien courant fait l'objet d'une attention soutenue pour garantir la qualité d'usage sur la durée. Cette stratégie intègre également la satisfaction de besoins opérationnels nouveaux, notamment ceux afférents à la demande de sécurité accrue. Au niveau de l'administration centrale, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2023 est ambitieux et répond à deux objectifs : assurer la préservation du bâti afin d'éviter de gros travaux de rénovation et adapter l'immobilier à l'évolution du ministère. À long terme, un projet phare doit concrétiser cette stratégie, la création d'un site unique du renseignement intérieur.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Optimiser la fonction juridique du ministère
INDICATEUR 1.1	Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires
INDICATEUR 1.2	Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur
OBJECTIF 2	Améliorer la performance des fonctions supports
INDICATEUR 2.1	Efficiences de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.2	Efficiences informatique et bureautique
INDICATEUR 2.3	Efficiences immobilière
INDICATEUR 2.4	Efficiences de la fonction achat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Optimiser la fonction juridique du ministère

INDICATEUR mission

1.1 – Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires	%	79,06	76,32	80	80	77,80	80

Commentaires techniques

Taux de réussite de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants relevant du ministère de l'Intérieur : atteroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaire.

L'indicateur couvre l'ensemble des structures du ministère de l'intérieur compétentes en matière d'action contentieuse. Le contentieux des étrangers et du refus de concours de la force publique ne sont pas inclus en raison de leur spécificité et parce qu'ils sont couverts par d'autres indicateurs (cf 1.2).

- **Source des données** : données performance DLPAJ
- **Mode de calcul** : (nombre de décisions gagnées / nombre de décisions notifiées) * 100

INDICATEUR

1.2 – Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût de la protection fonctionnelle par agents	€	72,84	77,15	75	75	72,33	75
Coût moyen du litige au contentieux des étrangers	€	371,02	414,64	360	360	498,27	360
Coût moyen de la protection auto-assurantielle des véhicules opérationnels	€	136,28	121,52	135	120	99,83	135
Coût des refus de concours de la force publique	€	3204	2763,75	3200	3000	2719,51	3200

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

1. Coût moyen de la protection fonctionnelle par agent du ministère de l'Intérieur

- **Sources des données** : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI
- **Mode de calcul** : (dépenses BOP216 action 06 relatives à la protection fonctionnelle + coût moyen des ETPT affectés au traitement de la protection fonctionnelle) / nombre d'agents du MI

Chaque agent du ministère de l'Intérieur peut bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Il est donc nécessaire de calculer le coût de la protection rapporté à chaque agent du ministère de l'Intérieur. Ce coût intègre à la fois les frais d'avocats, le coût des agents chargés du traitement de ces dossiers, principalement supporté par le programme 176 (ce qui n'est plus le

cas depuis le 1er janvier 2020 compte tenu du transfert d'ETP opéré du programme 176 au programme 216 s'agissant des agents administratifs affectés dans les SGAMI hors Préfecture de police) ainsi que les éventuelles autres indemnisations (demande directe du fonctionnaire, remboursement au FGTI lorsque le fonctionnaire est indemnisé par celui-ci.

2. Coût moyen d'un litige au contentieux des étrangers

- *Sources des données* : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + données performance DLPAJ + SIAJ
- *Mode de calcul* : (dépenses BOP216 action 06 relatives aux litiges étrangers + ETPT agents chargés du contentieux des étrangers + coût d'intervention des réservistes) / nombre de décisions notifiées à l'administration centrale et des services déconcentrés

Cet indicateur permet de mesurer le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers. Il intègre le coût de la condamnation pour les contentieux perdus (frais irrépétibles le plus souvent) mais aussi, pour l'ensemble des contentieux, le coût de traitement des dossiers par l'administration ou bien les frais d'avocats lorsque la défense de l'administration est externalisée.

L'évolution de l'indicateur est donc directement liée à deux facteurs :

- la réussite au contentieux ;
- les ratios d'efficacité des agents de préfecture traitant ces contentieux (ou des cabinets d'avocats lorsqu'il est fait appel à eux).

3. Coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel du ministère de l'Intérieur

- *Sources des données* : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLPAJ
- *Mode de calcul* : (dépenses BOP216 action 06 relatives aux accidents (contentieux+amiable) + coût des ETPT affectés au traitement des dossiers d'accidents – recettes¹ des programmes 176 et 152 liées à la fonction d'auto-assureur) / nombre de véhicules du parc MI

La très grande majorité des véhicules du ministère de l'Intérieur n'est aujourd'hui pas assurée auprès d'un assureur privé.

En effet, l'État bénéficie d'une dérogation à l'obligation d'assurance prévue par le Code des assurances, mise en œuvre par le ministère de l'intérieur pour l'ensemble de ses véhicules opérationnels.

4. Coût moyen du refus de concours de la force publique

- *Sources des données* : CHORUS + relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données INDIGO/PILOT
- *Mode de calcul* : (dépenses BOP216 action 06 relatives aux indemnisations liées aux refus de concours de la force publique + coût moyen des ETPT affectés au traitement des demandes de concours de la force publique) / nombre de refus de concours de la force publique

Il s'agit de mesurer le coût moyen du refus de concours de la force publique, notamment en matière d'expulsion locative. En effet, si les préfets peuvent être conduits à opposer des refus de ce type, les refus ne portent que sur des périodes limitées dans le temps (en amont dans la gestion du dossier d'expulsion) et il convient d'opérer un contrôle strict des indemnisations effectuées dans ce cadre.

Cet indicateur intègre également les coûts de gestion des dossiers d'expulsion.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Taux de réussite du ministère de l'Intérieur devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants intéressant le ministère de l'Intérieur : atteroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaires.

La cible a été fixée en 2020 à 80% en tenant compte des résultats observés en 2019 et au premier semestre 2020.

L'utilisation par une soixantaine de préfectures de l'outil SIAJ, ainsi que les échanges développés avec ces dernières (dans le cadre de dialogues de gestion) ont permis de fiabiliser progressivement les remontées statistiques depuis 2017.

Le taux de réussite est en hausse en 2020 (+1,48 points par rapport à 2019).

Par ailleurs, l'activité des sept pôles d'appui juridique mis en place à partir de 2017 spécialisés en droit des polices administratives et de la sécurité routière (trois pôles), en matière de refus de concours de la force publique et responsabilité de l'État (trois pôles) et en contentieux statutaire (deux pôles) contribue, d'une part, à une meilleure prévention du contentieux par les conseils qui sont prodigués aux préfectures et aux SGAMI et, d'autre part, à une identification, en amont, des contentieux à fort enjeu financier ainsi qu'à une défense renforcée. De fait, le volume de contentieux est en légère diminution.

1.2 Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

1.2.1 Le coût moyen de la protection fonctionnelle par agent

Le coût de la protection fonctionnelle diminue en 2020 passant de 77,15€ en 2019 à 72,33 € en 2020. Cette baisse s'explique notamment par la baisse des dépenses en matière de protection fonctionnelle entre 2019 et 2020 (-6 %).

Cette diminution (-4,82 points) est à relativiser, elle s'explique notamment par le ralentissement de l'activité des tribunaux lié à l'épidémie de Covid-19 au cours du 1^{er} semestre 2020.

La DLPAJ continue à mettre en œuvre une série d'actions visant à limiter cette dépense, notamment en encadrant les honoraires d'avocats.

Par ailleurs, le nouveau module de l'outil SIAJ (Suivi informatisé des affaires juridiques) relatif au traitement des demandes de protection fonctionnelle a été mis à disposition des services en charge de cette activité permettant d'optimiser la gestion des dossiers et de renforcer les moyens d'évaluation et de contrôle de la dépense afférente.

1.2.2 Coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers

Le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers augmente en 2020 passant de 414,64 € en 2019 à 498,27 € en 2020. Cette augmentation s'explique par la forte diminution du nombre de dossiers notifiés en 2020 (-24%). La baisse du nombre de décisions notifiées s'explique par le ralentissement de l'activité des tribunaux administratifs et judiciaires, durant plusieurs mois, induite par le confinement faisant suite à la Covid-19.

La dépense en matière de contentieux des étrangers diminue également en 2020 (-17%).

Le contentieux des étrangers reste un important poste de dépenses et représente la plus grande volumétrie de contentieux du ministère de l'Intérieur.

Pour en maîtriser le coût, la DLPAJ continue d'entreprendre de nombreuses actions visant à sécuriser les actes juridiques, à augmenter le taux de réussite des préfectures au contentieux. Par ailleurs, en matière de traitement des demandes d'asile et de mise en œuvre de la procédure « Dublin », 11 pôles régionaux spécialisés ont été mis en place pour la prise en charge des contentieux générés par cette procédure.

La DLPAJ reste particulièrement attentive à l'évolution de ce contentieux en 2021 afin de pouvoir maîtriser cette dépense.

Une réflexion est engagée sur un mode d'organisation plus efficient pour le traitement du contentieux des étrangers privilégiant la professionnalisation des agents, la mutualisation des ressources et la diminution du recours aux avocats. À ce titre, à l'instar des autres contentieux, l'optimisation de la défense contentieuse dans ce domaine par la mise en place de pôles d'appui juridique est à l'étude.

1.2.3 Coût moyen de la protection auto-assurantielle par véhicule opérationnel du ministère de l'Intérieur

Le coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel diminue en 2020 passant de 121,52 € en 2019 à 99,83 € en 2020.

Ceci s'explique notamment par une baisse des dépenses (-22 %) par rapport à l'année 2019 notamment en raison d'un ralentissement d'activité temporaire en raison du transfert des dossiers des SGAMI vers le nouveau service d'assurance automobile du ministère de l'intérieur (service à compétence nationale rattaché à la DLPAJ) créé par arrêté du 4 septembre 2020. Ce service qui est dédié au traitement des dossiers d'accidents de la circulation et exerce des compétences auparavant dispersées entre la DLPAJ et les SGAMI, permet une gestion professionnalisée uniformisée et économe de ces dossiers.

1.2.4 Coût moyen du refus de concours de la force publique

Le coût moyen du refus de concours de la force publique diminue très légèrement passant de 2 763,75€ en 2019 à 2 719,51€ en 2020. Les dépenses en matière de refus de concours ont augmenté (+11%) ainsi que le nombre de refus de concours (+8%).

Cette baisse qui concerne le premier poste de la dépense contentieuse est le fruit d'actions concrètes visant d'une part à harmoniser et rationaliser l'octroi du concours de la force publique permettant de limiter les périodes correspondant à des refus de concours et d'autre part à harmoniser le processus d'indemnisation en matière de refus de concours de la force publique en veillant à limiter strictement le montant de ces indemnisations.

Par ailleurs, la mise en place de deux pôles d'appui juridique en matière de refus de concours de la force publique et de responsabilité de l'État participe à la baisse de ce poste de dépenses par le biais de conseils juridique prodigués sur l'octroi du concours et d'une défense contentieuse optimisée.

OBJECTIF

2 – Améliorer la performance des fonctions supports

INDICATEUR

2.1 – Efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste	%	85,5	86,7	89	82	69	90
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,33	2,35	2,30	1,99	2,00	2,20
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6,02	6,02	8	6,02	6,52	8

Commentaires techniques

2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Source des données : MI / DRH / SDRF / bureau du pilotage de la politique de formation.

Mode de calcul : nombre de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année et ayant participé au moins à une action de formation au titre de la prise de poste / nombre total de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année.

2.1.2 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Source des données : MI / services gestionnaires du MI et SIRH.

Mode de calcul : somme des gestionnaires (tous statuts confondus) de chaque direction exprimée en ETP ou à défaut en ETPT / somme des effectifs physiques intégralement gérés compris dans le plafond de d'emploi, non compris les effectifs chargés de la pré-liquidation de la paie et de la gestion des pensions.

2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Source des données : MI / DRH / SDASAP / BCVTPH.

Mode de calcul : total des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 6 % rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, complété des unités déductibles liées aux dépenses faites durant l'année écoulée par le ministère de l'intérieur, en faveur du recrutement, de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et auprès des établissements du secteur adapté employant des travailleurs en situation de handicap (ESAT ...) / effectif physique total du ministère rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée. Le mode de calcul est fixé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ; il inclut les trois périmètres du ministère (secrétariat général, police nationale et personnels civils de la gendarmerie nationale).

INDICATEUR

2.2 – Efficience informatique et bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'heures d'indisponibilité des applications	heure	26h51	10h15	35	35	08h01	35
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	743	760	786	786	786	560
Nombre de postes bureautiques	Nb	194 505	190 565	186983	186 983	141 893	195 012

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniques

2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

Source des données : MI / SG/ DNUM

Mode de calcul : L'indicateur « indisponibilité des applications DNUM » est, depuis janvier 2018, calculé selon un « TOP DNUM » correspondant à 33 applications reconnues comme sensibles par la DNUM. Il prend en compte les applications importantes du ministère conformément aux axes fixés par la feuille de route ministérielle : « protéger, « garantir » et « servir ».

Le taux est calculé à partir des faits marquants (recensement des événements majeurs) qui touchent le système d'information hébergé et exploité à la DNUM. Cet indicateur reflète un état du temps d'indisponibilité subi par tout ou partie des utilisateurs des applications du TOP DNUM.

2.2.2 Ratio d'efficacité bureautique

Source des données : MI / SG/DNUM.

Mode de calcul : ratio du montant des dépenses informatiques et bureautiques (HT2 et T2 HCAS) ainsi que des frais de télécommunication payés dans l'année pour l'ensemble du ministère sur le nombre de postes fonctionnels. Le ratio d'efficacité bureautique prend en compte les frais de télécommunication et d'impression individuels.

2.2.3 Nombre de postes bureautiques

Source des données : MI / SG-DNUM – Exploitation d'enquêtes spécifiques et outils de gestion du MI, restitutions comptables.

Mode de calcul : moyenne (année N-1 et N) du nombre de postes fonctionnels équipés (y compris outre-mer, immigration et sécurité routière)

INDICATEUR

2.3 – Efficacité immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'écart calendaire agrégé	%	17,73	21,81	22,73	25,16	28,35	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	9,98	10,52	10,75	12,39	15,34	6
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	8,52	9,30	8,41	9,21	9,20	8,2
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	20,23	17,45	21,07	16,4	14,92	15
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	10,35	11,79	11,04	10,86	12,60	8

Commentaires techniques

Commentaires techniques

2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

2.3.3 Ratio SUN / Poste de travail

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en m² / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) / ETPT des programmes.

Les programmes concernés sont : programmes 216, 307, 176, 152 et 161 auquel s'ajoutent à compter de 2016, les données relatives aux programmes de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207). Leurs services centraux sont désormais hébergés au sein de l'immeuble Garance, dont la gestion immobilière est portée par le programme 216.

* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique

2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 307, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216

2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en €/ m²) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 307, 176, 152, 207 et 161 / somme des SUB (mêmes programmes)).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme.

INDICATEUR

2.4 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Gains relatifs aux actions achat	M€	66	40,9	80	51,6	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : MI / DEPAFI / SAILMI /SDSPPA

Mode de calcul : le calcul de l'économie achat repose sur la méthodologie de la DAE. Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations «de référence » et des prix ou une situation « nouveaux », après intervention de l'acheteur. La valorisation des gains achats réalisés sur un marché permet de mesurer la valeur ajoutée d'une démarche achat. En outre, l'économie achat calculée en base annuelle est répartie prorata temporis sur 2 années civiles à compter de la date de notification du marché. Si le prorata temporis permet de rapprocher davantage le calcul des économies achats des économies budgétaires, ces deux notions restent bien distinctes.

Les économies d'achats réalisées sur des achats récurrents de fournitures et services (exemples: fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenances des ascenseurs...) sont calculées sur une base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelles des marchés.

Pour les cas particuliers des achats de projets bien identifiés, non récurrents (exemples : opération de travaux, projets informatiques, mission de conseil...), la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché sera prise en compte en une seule fois l'année de sa notification (en respectant la règle du prorata temporis sur 2 années civiles en fonction de la date de notification).

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Initialement prévu à 89% dans le PAP pour 2020, et déjà revu à la baisse à 82% dans le PAP 2021 suite au premier confinement, le taux de couverture des formations à la prise de poste de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) s'est finalement élevé à 69%. L'activité de la SDRF a été très fortement impactée par la crise sanitaire liée à la covid-19, notamment en raison de la fermeture du centre national de formation durant les confinements. Aussi, bien que ces formations sont demeurées une priorité pour la SDRF et qu'un effort a été fait afin d'en maintenir un maximum, l'annulation et le report de certaines d'entre elles ont été inéluctables en raison des incidences de la crise sanitaire même hors période de confinement.

Les formations principalement organisées en 2020 sont :

- en ce qui concerne les personnels administratifs, les formations initiales des nouveaux A, B, C, les formations prise de poste des nouveaux CAIOM, des référents communication interministérielle, des contrôleurs de gestion, des agents des services étrangers, le cursus achat, le contrôle de légalité, les formations relatives au déploiement du nouveau SIRH Dialogue 2 ;

- en ce qui concerne les personnels techniques, le cursus de formation des ingénieurs SIC, les formations prise de poste pour les assistants locaux et les responsables de la sécurité des systèmes d'information, les formations dédiées aux ingénieurs et contrôleurs des services techniques, aux assistants et conseillers de prévention, et aux assistants de service social ;
- en ce qui concerne les hauts fonctionnaires, les CSET, la prise de poste des préfets, des directeurs de cabinet, sous-préfets d'arrondissement, des administrateurs civils et des secrétaires généraux de préfecture.

Toutefois, il est à noter que nombreuses d'entre elles n'ont pas été réalisées en totalité en raison notamment d'annulations de sessions ou de modules.

Aussi, les explications des annulations ou reports de formations dont résulte la baisse du taux de couverture de formations à la prise de poste sont nombreuses.

En premier lieu, la quasi-totalité des formations à la prise de poste prévues afin d'accompagner la création de nouvelles structures telles que le SAILMI et la DNUM n'a pu avoir lieu. De plus, pour ce qui est de la création des SGC, le report de celle-ci sur 2021 a eu de fait pour conséquence le report du plan de formation y afférent sur 2021.

En second lieu, en ce qui concerne les autres priorités de formation à la prise de poste tous corps confondus, les motifs d'annulation ou de report sont les suivants :

- les confinements ;
- un nombre insuffisant de stagiaires pour maintenir les formations ;
- des réticences des stagiaires à se déplacer pour participer aux formations ;
- l'indisponibilité de salles dans les périodes où il convenait d'organiser les nombreuses formations n'ayant pu se tenir du fait des confinements ;
- plus particulièrement en ce qui concerne les hauts fonctionnaires, fortement sollicités dans la gestion de la crise sanitaire, il ne leur était pas toujours possible de se rendre disponibles pour participer à une formation.

Néanmoins, afin de maximiser la couverture des besoins de formation à la prise de poste, la SDRF a mis en place les mesures suivantes :

- le recours accru au e-learning sauf pour les formations aux applicatifs et au SSI jugées trop sensibles ;
- l'achat de licences dans le cadre du « serious game » pour la formation des nouveaux personnels de catégorie A ;
- le développement des classes virtuelles ;
- le recours accru aux visioconférences ;
- le regroupement de deux promotions, en ce qui concerne les hauts fonctionnaires, avec les recours dans ce cadre aux visioconférences du fait de l'utilisation de plusieurs salles pour respecter les distanciations sociales.

2.1.2 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

L'exécution du ratio pour l'année 2020 est de 2,00 %. Ce ratio est inférieur à la cible de 0,20 points. Cette baisse s'explique par une diminution sensible du nombre d'effectifs gérant dans la police nationale conjuguée à une légère augmentation des effectifs intégralement gérés (notamment dû au fait de l'intégration des agents de l'ancien programme 333 dans le périmètre).

2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Lors de la déclaration 2020 du ministère de l'intérieur transmise au FIPHFP, le taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) s'est élevé à 6,52% après intégration des dépenses en faveur des agents en situation de handicap du ministère, et à 6,44% avant leur intégration. Cette hausse du taux d'emploi est liée à une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

La cible pour le PAP 2020, qui était fixée à 8 %, a été ramenée à 6,02 % car le FIPHFP n'a pas retenu la proposition de modification de l'assiette de calcul consistant à retirer les effectifs des policiers actifs dans le calcul du taux d'emploi

légal de BOE à l'instar de ce qui est fait pour la gendarmerie. Pour rappel en retirant ces personnels, le taux d'emploi était de 8,16 %. Le taux d'emploi arrêté pour la déclaration modificative 2019 s'est établi à 6,02 % après intégration des dépenses en faveur des agents handicapés du ministère, et à 5,69 % avant leur intégration.

Le nouveau plan triennal signé entre le FIPHP et le ministère de l'Intérieur, portant sur la période 2020 – 2022, affiche son intention de renforcer le recrutement des personnes en situation de handicap, notamment de catégorie A, et de valoriser leurs compétences tout comme leur parcours professionnel.

2.2 Efficience informatique et bureautique

2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

Le résultat obtenu en 2020 (8h01 d'indisponibilité) est bien inférieur à l'objectif seuil de 35h00 fixé depuis plusieurs années.

L'amélioration de la qualité de service des applications s'explique par une meilleure maîtrise des mises en production des applications par l'implémentation d'un processus de gestion du changement, prenant en compte les risques liés à la modification des systèmes d'information.

Par ailleurs, un soin particulier a été apporté à la gestion des incidents majeurs (incident ayant un impact majeur sur les applications critiques du ministère de l'intérieur). Une plus grande réactivité de la part des acteurs du support et une résilience accrue des systèmes d'information ont permis de réduire les impacts de ce type d'incidents. Par exemple, l'application SIV n'a subi que 5h36 d'indisponibilité en 2020 contre 11h01 en 2019.

Parmi les 33 principales applications dans le portefeuille de la DNUM, 29 sont en deçà du seuil de 35 heures d'indisponibilité par an.

Quatre applications (PHAROS-Usagers, ETG-OA, SI-AEF et PARAFE) n'ont en revanche pas atteint cet objectif et sont donc au-delà du seuil :

- PHAROS Usager (<https://www.internet-signalement.gouv.fr>) comptabilise 54h17 d'indisponibilité dont 48h19 liée à une expiration, un samedi, de certificats non documentés et non supervisés ;
- ETG-OA comptabilise 59h17 d'indisponibilité dont 54h10 liée à une anomalie survenue un samedi nécessitant l'intervention d'un expert le lundi matin ;
- SI-AEF. À noter que le nombre d'heures d'indisponibilités pour cette application s'explique en partie par une opération planifiée de mise en production initialement planifiée à 17h00 et ayant réellement débutée à 19h00 en se finissant le lendemain matin avec l'ajout de plusieurs actions correctives ayant eu lieu en base ;
- PARAFE : a subi la majorité de ses indisponibilités en janvier et février, suite à des problèmes d'interconnexion avec Schengen ou Interpol (liés à des problèmes au niveau d'Interpol), et ce, avant les périodes de confinement. Entre 2019 et 2020 la variation de disponibilité est quasi-nulle (2019 : 99,79% ; 2020 : 99,8%).

2.2.2 Ratio d'efficience bureautique

Le ratio d'efficience bureautique réalisé en 2020 est égal à la prévision du PAP pour 2020 ; il est toutefois en augmentation par rapport à la réalisation 2019, conformément à la tendance attendue pour l'évolution, du fait notamment de la situation sanitaire et l'accroissement des besoins numériques (NOEMI, visio conférences...)

2.2.3 Nombre de postes bureautiques

Le nombre de postes bureautiques exécuté en 2020 est de 141 983 postes, en diminution par rapport à 2019.

2.3 Efficience immobilière

Les effets de la crise sanitaire ont fortement altéré l'exercice 2020, dans toutes ses composantes, qu'il s'agisse de glissements des délais de réalisation, de surcoûts induits ou de capacités de mobilisation des équipes pour engager de

nouvelles prestations. De ce fait, l'ensemble des indicateurs immobiliers a connu une évolution sensible à la baisse, hormis celui d'entretien courant.

2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé

Sur les 28 opérations en cours, 24 présentent un dépassement de délai. La dérive constatée provient en grande partie des conséquences de la crise sanitaire. Cette crise a entraîné des arrêts de chantier au printemps 2020, puis des perturbations et ralentissements de chantier en lien avec les mesures de distanciation physique mises en place.

Cet impact avait été intégré forfaitairement sur la base d'hypothèses minimales lors de la prévision actualisée pour 2020 en avril dernier, hypothèses s'avérant désormais insuffisantes en raison de la poursuite de l'épidémie de la Covid-19 constatée depuis l'automne.

De ce fait, le résultat dépasse à la fois la cible 2020 et la prévision initiale du PAP.

Trois opérations sont particulièrement pénalisantes et représentent à elles seules 40% de l'écart cumulé. Au-delà de l'incidence systématique de la crise sanitaire, il est constaté comme autres causes : 7 aléas de chantier, 2 retard durant la phase études, 4 appels d'offres infructueux, 3 intégrations de prestations complémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

Sur les 28 opérations en cours, 17 présentent un dépassement. Comme pour le taux d'écart calendaire, la crise sanitaire a eu un impact défavorable sur toutes les opérations en cours de chantier, des pertes de productivité ayant dues être prises en compte.

Si le résultat est en recul par rapport à la cible retenue, il doit être noté que sa fixation lors du changement du mode de calcul de cet indicateur s'était avérée trop optimiste à l'usage. Elle a depuis été revue à la hausse pour les futurs exercices (cible 2023). Il doit toutefois être noté une relative stabilité du taux sur les derniers exercices manifestant une attention soutenue du ministère à la maîtrise des coûts d'opération.

Concernant les opérations en augmentation de coût, outre les impacts de la crise sanitaire, les principales causes relèvent d'aléas de chantier ou de résultats de diagnostics complémentaires (7 opérations), de travaux ou prestations complémentaires à la demande du maître d'ouvrage, découlant souvent d'actualisations des besoins apparus durant des reports de financement (5) ou intégrant des prestations apparues pertinentes dans le cadre de marchés de conception-réalisation (2). Enfin, le marché sur la plaque parisienne subi les fortes demandes du Grand Paris conduisant à des résultats d'appel d'offres plus élevés que les estimations initiales (2).

2.3.3 Ratio SUN / Poste de travail

Les ratios affichés demeurent dans une épure stable. Ceci bien que les effectifs, notamment des forces de sécurité, augmentent régulièrement ces dernières années et malgré la réévaluation à la hausse de la SUN, comme de la SUB d'ailleurs, suite aux travaux de fiabilisation des surfaces menés conjointement avec la DIE.

2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB

Les arrêts puis baisses de productivité de chantiers déjà évoqués, comme les difficultés conjoncturelles à initier de nouvelles opérations ont induit une forte baisse des consommations de crédits de paiements sur l'exercice, altérant sensiblement le ratio d'entretien lourd.

Cet élément conjoncturel ne remet pas en cause la stratégie ministérielle qui privilégie les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves, que traduisait la dynamique antérieure.

2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

Cet indicateur poursuit sa progression malgré la crise sanitaire. Ce résultat a été permis par la nature des prestations concernées, plus planifiées et donc moins sujettes à aléa conjoncturel. Il concrétise la stratégie ministérielle de stabilisation du niveau d'entretien courant à un niveau adéquat couplé à la volonté de rattrapage planifié des sous-investissements antérieurs. Les crédits afférents avaient connu une diminution drastique au début des années 2010.

2.4 Efficience de la fonction achat

Les économies achats 2020 ne sont pas consolidées compte tenu d'une année de transition due à la mise en place d'un nouvel outil. En effet, le calendrier de validation de ces économies par la DAE a été modifié suite au déploiement du nouveau système d'information des achats de l'État : APPACH. Aussi, cette validation définitive est fixée au 30 avril 2021.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – État-major et services centraux	590 320 743 565 909 692	56 956 440 51 681 675	765 409	122 365	647 277 183 618 479 141	649 263 183
03 – Système d'information et de communication		201 396 680 272 661 354	103 804 350 49 157 409		305 201 030 321 818 763	324 901 309
04 – Action sociale et formation	19 372	39 605 394 35 380 213	1 034 885	1 300 536	39 605 394 37 735 006	41 948 092
05 – Affaires immobilières		38 048 863 77 731 030	400 000 6 094 615		38 448 863 83 825 644	38 463 242
06 – Affaires juridiques et contentieuses	-34 832	79 500 000 81 957 859			79 500 000 81 923 027	79 500 000
08 – Immigration, asile et intégration	41 385 501 38 312 585				41 385 501 38 312 585	41 385 501
09 – Sécurité et éducation routières	127 231 205 126 773 792	907			127 231 205 126 774 699	127 231 205
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 938 319		69 118 869 69 815 059	69 298 869 70 753 379	69 298 869
Total des AE prévues en LFI	758 937 449	415 687 377	104 204 350	69 118 869	1 347 948 045	1 371 991 401
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 078 218		+23 797 368 (hors titre 2)		+24 875 586	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 382 783		+41 130 475 (hors titre 2)		+37 747 692	
Total des AE ouvertes	756 632 884		653 938 439 (hors titre 2)		1 410 571 323	
Total des AE consommées	730 980 609	520 351 358	57 052 318	71 237 961	1 379 622 245	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – État-major et services centraux	590 320 743 565 909 692	57 181 721 50 051 686	855 971	122 365	647 502 464 616 939 714	649 488 464
03 – Système d'information et de communication		190 764 730 278 238 500	95 425 565 58 292 829	43 000	286 190 295 336 574 329	305 890 574
04 – Action sociale et formation	19 372	39 605 394 34 488 565	615 898	1 300 536	39 605 394 36 424 371	41 948 092
05 – Affaires immobilières		89 804 447 117 843 290	28 625 189 8 147 257		118 429 636 125 990 547	118 444 015
06 – Affaires juridiques et contentieuses	-34 832	79 500 000 81 716 954			79 500 000 81 682 122	79 500 000
08 – Immigration, asile et intégration	41 385 501 38 312 585				41 385 501 38 312 585	41 385 501
09 – Sécurité et éducation routières	127 231 205 126 773 792	907			127 231 205 126 774 699	127 231 205

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 782 221		69 118 869 63 669 762	69 298 869 64 451 983	69 298 869
Total des CP prévus en LFI	758 937 449	457 036 292	124 050 754	69 118 869	1 409 143 364	1 433 186 720
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 078 218		+23 797 368 (hors titre 2)		+24 875 586	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 382 783		+8 071 504 (hors titre 2)		+4 688 721	
Total des CP ouverts	756 632 884		682 074 787 (hors titre 2)		1 438 707 671	
Total des CP consommés	730 980 609	563 122 122	67 911 956	65 135 663	1 427 150 350	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – État-major et services centraux	351 691 382 345 646 171	39 833 171 31 926 438		970 035	224 834	393 760 553 378 767 478
03 – Système d'information et de communication		49 885 292 67 326 623	49 113 142 12 097 356			98 998 434 102 873 324 79 423 979
04 – Action sociale et formation	23 077	40 192 600 41 545 206		488 903	35 095	40 192 600 42 535 298 42 092 282
05 – Affaires immobilières		52 071 363 58 887 876	20 400 000 8 770 048			72 471 363 72 522 229 67 657 924
06 – Affaires juridiques et contentieuses	3 661	80 000 000 87 658 029				80 000 000 80 000 000 87 661 690
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644 39 018 138					41 076 644 41 076 644 39 018 138
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542 127 186 152	72 389				126 338 542 126 338 542 127 258 541
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 710 001		70 218 869 59 479 488		70 398 869 70 398 869 60 189 488
Total des AE prévues en LFI	519 106 568	262 162 426	69 513 142	70 218 869	921 001 005	929 505 459
Total des AE consommées	511 877 199	288 126 561	22 326 343	59 739 417		882 069 520

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – État-major et services centraux	351 691 382 345 646 171	39 236 119 30 146 109		934 512	224 834	390 927 501 393 163 501 376 951 625
03 – Système d'information et de communication		51 535 292 66 205 312	36 107 828 12 517 466			87 643 120 91 518 010 78 722 778

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
04 – Action sociale et formation	23 077	40 192 600 40 590 943	391 122	35 095	40 192 600	42 535 298 41 040 238
05 – Affaires immobilières		88 246 396 120 727 099	48 838 298 12 903 050		137 084 694	137 135 560 133 630 149
06 – Affaires juridiques et contentieuses	3 661	80 000 000 87 784 130			80 000 000	80 000 000 87 787 791
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644 39 018 138				41 076 644	41 076 644 39 018 138
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542 127 186 152	72 389			126 338 542	126 338 542 127 258 541
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 553 209		70 218 869 54 029 446	70 398 869	70 398 869 54 582 655
Total des CP prévus en LFI	519 106 568	299 390 407	84 946 126	70 218 869	973 661 970	982 166 424
Total des CP consommés	511 877 199	346 079 191	26 746 150	54 289 375		938 991 914

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	511 877 199	758 937 449	730 980 609	511 877 199	758 937 449	730 980 609
Rémunérations d'activité	306 176 827	452 600 823	434 543 456	306 176 827	452 600 823	434 543 456
Cotisations et contributions sociales	198 095 517	296 901 490	288 526 930	198 095 517	296 901 490	288 526 930
Prestations sociales et allocations diverses	7 604 855	9 435 136	7 910 222	7 604 855	9 435 136	7 910 222
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	288 126 561	415 687 377	520 351 358	346 079 191	457 036 292	563 122 122
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	270 606 879	398 187 377	502 789 133	328 670 918	439 536 292	545 687 892
Subventions pour charges de service public	17 519 682	17 500 000	17 562 225	17 408 272	17 500 000	17 434 230
Titre 5 – Dépenses d'investissement	22 326 343	104 204 350	57 052 318	26 746 150	124 050 754	67 911 956
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 590 560	104 204 350	23 326 381	20 572 024	124 050 754	33 204 688
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 735 783	0	33 725 937	6 174 126	0	34 707 268
Titre 6 – Dépenses d'intervention	59 739 417	69 118 869	71 237 961	54 289 375	69 118 869	65 135 663
Transferts aux ménages	2 800	0	1 650	2 800	0	1 650
Transferts aux entreprises	528 970	0	469 605	502 299	0	577 471
Transferts aux collectivités territoriales	24 956 186	25 000 000	26 380 064	19 576 414	25 000 000	22 331 889
Transferts aux autres collectivités	34 251 461	44 118 869	44 386 641	34 207 862	44 118 869	42 224 653
Total hors FdC et AdP		1 347 948 045			1 409 143 364	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 304 565			-2 304 565	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+64 927 843			+31 868 872	
Total*	882 069 520	1 410 571 323	1 379 622 245	938 991 914	1 438 707 671	1 427 150 350

* y.c. FdC et AdP

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel	1 725 447	1 130 000	1 078 218	1 725 447	1 130 000	1 078 218
Autres natures de dépenses	7 102 467	22 913 356	23 797 368	7 102 467	22 913 356	23 797 368
Total	8 827 914	24 043 356	24 875 586	8 827 914	24 043 356	24 875 586

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		16 740		16 740				
03/2020		21 515		21 515				
04/2020		4 000		4 000				
05/2020		67 087		67 087				
06/2020		3 000		3 000				
07/2020		19 896		19 896				
08/2020		28 653		28 653				
09/2020		3 562		3 562				
10/2020	853 816	175 612	853 816	175 612				
11/2020		902 106		902 106				
12/2020		911 194		911 194				
Total	853 816	2 153 366	853 816	2 153 366				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		1 657 042		1 657 042				
03/2020		1 480 000		1 480 000				
07/2020		1 155 475		1 155 475				
08/2020		988 444		988 444				
09/2020		8 788 361		8 788 361				
10/2020	55 726	7 148 328	55 726	7 148 328				
11/2020	114 402	17 280	114 402	17 280				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/2020		409 072		409 072				
01/2021	54 273		54 273					
Total	224 402	21 644 002	224 402	21 644 002				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2020		21 580 461						
Total		21 580 461						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		186 316		186 316				
Total		186 316		186 316				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020		1 956 951		9 128 334				
Total		1 956 951		9 128 334				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					54 871	929 400	54 871	774 279
24/11/2020	53 775	1 299 255	53 775	1 299 255				
Total	53 775	1 299 255	53 775	1 299 255	54 871	929 400	54 871	774 279

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020	117 000	449 292	117 000	397 217				
24/11/2020	290 000	25 140 757	290 000	8 829 631				
Total	407 000	25 590 049	407 000	9 226 848				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					3 788 687	8 553 157	3 788 687	10 994 970
Total					3 788 687	8 553 157	3 788 687	10 994 970

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 538 993	74 410 400	1 538 993	43 638 121	3 843 558	9 482 557	3 843 558	11 769 249

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – État-major et services centraux	590 320 743 565 909 692	56 956 440 52 569 449	649 263 183 618 479 141	590 320 743 565 909 692	57 181 721 51 030 023	649 488 464 616 939 714
03 – Système d'information et de communication		305 201 030 321 818 763	324 901 309 321 818 763		286 190 295 336 574 329	305 890 574 336 574 329
04 – Action sociale et formation	19 372	39 605 394 37 715 634	41 948 092 37 735 006	19 372	39 605 394 36 404 999	41 948 092 36 424 371
05 – Affaires immobilières		38 448 863 83 825 644	38 463 242 83 825 644		118 429 636 125 990 547	118 444 015 125 990 547
06 – Affaires juridiques et contentieuses	-34 832	79 500 000 81 957 859	79 500 000 81 923 027	-34 832	79 500 000 81 716 954	79 500 000 81 682 122
08 – Immigration, asile et intégration	41 385 501 38 312 585		41 385 501 38 312 585	41 385 501 38 312 585		41 385 501 38 312 585
09 – Sécurité et éducation routières	127 231 205 126 773 792	907	127 231 205 126 774 699	127 231 205 126 773 792	907	127 231 205 126 774 699
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		69 298 869 70 753 379	69 298 869 70 753 379		69 298 869 64 451 983	69 298 869 64 451 983
Total des crédits prévus en LFI *	758 937 449	589 010 596	1 347 948 045	758 937 449	650 205 915	1 409 143 364
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 304 565	+64 927 843	+62 623 278	-2 304 565	+31 868 872	+29 564 307
Total des crédits ouverts	756 632 884	653 938 439	1 410 571 323	756 632 884	682 074 787	1 438 707 671
Total des crédits consommés	730 980 609	648 641 636	1 379 622 245	730 980 609	696 169 741	1 427 150 350
Crédits ouverts - crédits consommés	+25 652 275	+5 296 803	+30 949 078	+25 652 275	-14 094 955	+11 557 321

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 20 965 000 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	758 937 449	592 066 208	1 351 003 657	758 937 449	653 261 527	1 412 198 976
Amendements	0	-3 055 612	-3 055 612	0	-3 055 612	-3 055 612
LFI	758 937 449	589 010 596	1 347 948 045	758 937 449	650 205 915	1 409 143 364

Aucun amendement n'est intervenu sur le titre 2. Les crédits hors titre 2 ont été minorés de -3 055 612 € en AE et CP à la suite de deux amendements gouvernementaux.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion 2020 sur programme 216 sont détaillés ci-après :

1. décrets de transfert :

Décret n° 2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits pour un montant total de - 984 271 € en AE et - 829 150 € en CP, dont - 54 871 € en crédits de titre 2, correspondant aux mouvements suivants :

- 200 000 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement du projet démarches simplifiées (DS), visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
- 13 212 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement de la formation des ingénieurs appartenant au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC) élaborée par la direction interministérielle du numérique (DINUM) ;
- 495 626 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement des liens réseaux capillaires des directions départementales interministérielles (DDI) et d'autres prestations du Réseau interministériel de l'État (RIE) des sites mutualisés, et des services associés ;
- 319 381 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », destinés au financement de prestations de services informatiques interministérielles (marché de support de logiciels libres) ;
- 71 000 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », destinés au financement du système d'information des assistants sociaux des ministères économiques et financiers ;
- + 101 288 € en AE et CP en crédits de hors-titre destinés au financement de l'interface COMU, pont fédérateur interministériel et de passerelles de communication composés de : 25 322 € en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ; 25 322 € en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » ; 25 322 € en provenance du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » ; 25 322 € en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- + 20 875 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », destinés au financement de l'accompagnement à la mise en œuvre de la solution de gestion du temps CASPER ainsi que son hébergement ;
- + 21 202 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », destinés au financement de l'hébergement de la plateforme cloud OSHIMAE du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation par le ministère de l'Intérieur (DINSIC) ;
- + 6 854 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement de l'hébergement-exploitation du système d'information PHILAE par le ministère de l'Intérieur ;
- + 19 600 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », destinés au financement de la solution de gestion des incidents interministériel et de gestion de parc (OCS GLPI) ;
- + 155 121 € en CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 138 « Emploi outre-mer », destinés au remboursement des dépenses avancées par la direction de la communication pour la mise en œuvre des assises des outre-mer ;
- 169 213 € en crédits de titre 2 et - 2 ETPT à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;

+ 24 333 € en crédits de titre 2 et +1 ETPT en provenance du programme 305 « Stratégie économique et fiscale », destiné au financement du transfert au 1^{er} septembre 2020 d'un agent de droit local affecté à la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

+ 90 009 € en crédits de titre 2 et +1 ETPT en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », destiné au financement de la mise à disposition d'un agent pour la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR).

Décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020 portant transfert de crédits pour un montant total de 1 353 030 € en AE et CP, dont 53 775 € en crédits de titre 2, correspondant aux mouvements suivants :

+ 1 256 800 € en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » destinés au financement de la contribution du ministère des Armées à l'infrastructure nationale partageable des transmissions pour l'année 2019 ;

+ 3 835 € en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 122 « Concours spécifiques et administration » destinés au remboursement des masques commandés par la direction générale des collectivités locales (DGCL) ;

+ 30 000 € en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destinés au financement du fonctionnement de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) ;

+ 8 620 € en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » destinés au financement du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI) ;

+ 53 775 € en crédits de titre 2 en provenance du programme 352 « Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État » destinés au financement du défi « Open collectivités » de la DGCL.

2. Décret de virement :

Décret n° 2020-1016 du 7 août 2020 portant virement de crédits pour un montant total de 566 292 € en AE et 514 217€ CP, dont 117 000 € en crédits de titre 2, correspondant aux mouvements suivants :

- 720 175 € en CP en crédits de hors-titre 2 à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale », destinés au financement des restes-à-payer d'engagements juridiques qui n'ont pas basculé dans le cadre de la création de la DNUM ;

- 70 000 € AE et CP en crédits de hors-titre 2 à destination du programme 176 « Police nationale », destinés au financement de la subvention aux organisations sociales ;

+ 244 500 € AE et CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale », destinés au financement de l'installation de la plateforme test du centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS) des transports collectifs en Île-de-France ;

+ 668 100 € en CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale », destinés au financement des restes-à-payer d'engagements juridiques qui n'ont pas basculé dans le cadre de la création de la DNUM pour le marché PAF Roissy-Orly ;

+ 274 792 € AE et CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale », destinés au financement d'une recette perçue du plan de vidéoprotection de la ville de Paris (PVPP) arrivée indûment sur le programme 176 ;

+ 117 000 € AE et CP en crédits de titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale », destiné au financement de la transformation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques (DOSTL), direction active de la police, en une direction administrative la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (DILT).

Décret n° 2020-1449 du 24 novembre 2020 portant virement de crédits pour un montant total de 25 430 757 € en AE et 9 119 631 € CP, dont 290 000 € en crédits de titre 2, correspondant aux mouvements suivants :

- 1 145 000 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale », destinés au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) ;

- 31 184 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale », destinés au financement des dépenses du groupement de soutien et d'appui (GSA) à Issy-les-Moulineaux ;

+ 5 974 213 € en AE et CP en crédits de hors titre 2, destinés au financement des commandes d'effets de lutte contre la Covid-19 et en provenance des programmes 176 « Police nationale » (2 805 381 €), 152 « Gendarmerie nationale »

(1 586 290 €), 354 « Administration territoriale de l'État » (1 440 413 €), 161 « Sécurité civile » (49 553 €), 207 « Sécurité et éducation routières » (40 594 €), 104 « Intégration et accès à la nationalité française » (34 514 €) et 303 « Immigration et asile » (17 468 €) ;

+ 891 750 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État », destinés au financement de 1 000 postes de travail sécurisés et chiffrés dits « NOEMI » dans le cadre du développement du télétravail ;

+ 310 000 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale », destinés au financement de la formation des apprentis et frais divers des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) ;

+ 268 329 € en AE et +1 525 190 € en CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale », destinés au financement d'une partie du plan d'emplois des crédits (PEC) 2020 de la police nationale remboursée à la direction du numérique (DNUM) ;

+ 18 872 649 € en AE et + 1 304 662 € en CP en crédits de hors-titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale », destinés au financement de l'immobilier de l'administration centrale ;

+ 290 000 € en AE et CP en crédits de titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale », destinés au financement des vacances au profit des services de soutien des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI).

3. Arrêtés de reports de crédits ouverts par voie de fonds de concours :

Arrêté du 29 janvier 2020 portant report de crédits : + 186 316 € en AE et CP en crédits de hors-titre 2.

4. Arrêtés de reports de crédits hors fonds de concours (hors-titre 2) :

Arrêté du 24 janvier 2020 portant report de crédits AENE : + 21 580 461 € en AE

Arrêté du 11 mars 2020 portant report de crédits hors AENE : + 1 956 951 € en AE et 9 128 334 € en CP.

5. Loi de finances rectificative :

Loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 : annulation de 12 341 844 € en AE et de 14 783 657 € en CP dont 3 788 687 € de crédits de titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours et attributions de produits perçus sur le programme 216 concernent :

- la participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'Intérieur : 6 062 425 € en hors-titre 2 et 110 000 € en titre 2 ;
- la participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au financement des actions menées par le ministère de l'Intérieur : 1 480 000 € en hors-titre 2 ;
- la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement : 174 322 € en hors-titre 2 ;
- les investissements d'avenir relatifs à la transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique : 114 402 € en titre 2 ;
- la valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État : 1 060 023 € en hors-titre 2 ;
- les sommes versées par le comité finances locales destinées à couvrir ses frais de fonctionnement : 853 816 € en titre 2 ;
- le produit des redevances domaniales versées par des tiers occupant des immeubles du ministère de l'Intérieur : 81 026 € en hors-titre 2 ;
- les produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État : 20 800 € en hors-titre 2 ;

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale (DGPN), la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) : 991 517 € en hors-titre 2 ;
- la contribution des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure structure partagée des transmissions supportant le service ANTARES : 13 927 255 € en hors-titre 2.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 788 687	18 553 157	22 341 844	3 788 687	20 994 970	24 783 657
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	3 788 687	18 553 157	22 341 844	3 788 687	20 994 970	24 783 657

En 2020, la mise en réserve initiale des crédits du programme 216 s'élève pour le titre 2 à 3 788 687 € (2 674 204 € de crédits HCAS et 1 114 483 € de crédits CAS) et pour les crédits hors titre 2 à 18 553 157 € en AE et à 20 994 970 € en CP.

La totalité des crédits de la réserve de crédits de titre 2 a été annulée par la loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020.

S'agissant des crédits hors titre 2, une mesure de dégel de la réserve de précaution est intervenue en novembre à hauteur de 10 000 000 € en AE et en CP au bénéfice du fonds interministériel de prévention de la délinquance afin de financer de nouveaux projets notamment de vidéo protection dans le prolongement des attentats terroristes de l'automne 2020. Le solde des crédits mis en réserve, soit 8 553 157 € en AE et 10 994 970 € en CP, a été annulé par la loi de finances rectificative.

20 965 000 € de crédits de titre 2 hors CAS ont fait l'objet d'une fongibilité asymétrique en 2020 afin de financer des dépenses prioritaires immobilières, numériques et sociales ainsi que pour prendre en charge une partie des surcoûts liés à la crise sanitaire.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	LFI + LFR 2020	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	+3,00	471,00	456,00	+1,00	489,82	+32,82
1174 – Personnels administratifs cat A	+20,00	1 458,00	1 471,00	-2,00	1 820,14	+351,14
1175 – Personnels administratifs cat B	+2,00	790,00	1 307,00	0,00	1 349,89	+42,89
1176 – Personnels administratifs cat C	+1,00	937,00	2 524,00	+1,00	2 247,23	-277,77

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1162 – Personnels techniques	0,00	911,00	2 802,00	0,00	2 444,38	-357,62
1163 – Personnels des cultes	0,00	1 226,00	1 216,00	0,00	1 223,93	+7,93
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	6,00	249,00	0,00	232,81	-16,19
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	19,00	34,00	0,00	26,97	-7,03
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	20,00	33,00	0,00	22,82	-10,18
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	3,00	22,00	0,00	13,29	-8,71
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	13,00	42,00	0,00	38,33	-3,67
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	0,00	28,00	0,00	11,53	-16,47
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	22,00	96,00	0,00	89,71	-6,29
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	-5,00
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	0,00	1 377,00	1 344,00	0,00	1 367,15	+23,15
Total	+26,00	7 253,00	11 629,00	0,00	11 378,00	-251,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	+9,00	-3,83	+15,65	-4,22	+19,87
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	+411,00	-27,83	+0,97	+6,34	-5,37
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+550,00	+52,48	-40,59	-15,28	-25,31
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	+1 394,00	-41,24	-42,53	-30,69	-11,84
1162 – Personnels techniques	0,00	+1 588,00	-42,00	-12,62	+9,48	-22,10
1163 – Personnels des cultes	0,00	0,00	+2,79	-4,86	+4,56	-9,42
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	+247,00	-6,18	-14,01	-0,92	-13,09
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	+15,00	-8,10	+1,07	-0,51	+1,58
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	+9,00	-4,42	-1,76	-0,08	-1,68
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	+20,00	-10,21	+0,50	0,00	+0,50
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	+27,00	-0,17	-1,50	0,00	-1,50
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	+17,00	-3,14	-2,33	0,00	-2,33
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	+69,00	-1,04	-0,25	-0,25	0,00
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	0,00	0,00	+7,34	-17,19	-9,51	-7,68
Total	0,00	+4 356,00	-85,55	-119,45	-41,08	-78,37

Les transferts de gestion exécutés au cours de la gestion 2020 (décret n°2020-1015 du 7 août 2020) se déclinent comme suit, avec un solde nul :

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- +1 ETPT pour le poste de secrétaire général auprès du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAIR) ;
- +1 ETPT relatif au transfert d'un agent de droit local affecté à la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- -2 ETPT pour le financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE).

Les corrections techniques (-85,55 ETPT) comprennent d'une part l'effet de la variation entre les transferts 2020 et leur impact en ETPT sur 2020 (-222 ETPT) et d'autre part l'effet de décalages de paie (+136 ETPT), lié notamment à la crise sanitaire.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	161,00	23,00	6,61	176,00	27,00	5,80	+15,00	-3,00
1174 – Personnels administratifs cat A	438,00	35,00	6,15	472,00	237,00	6,78	+34,00	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	338,00	25,00	6,86	313,00	129,00	7,34	-25,00	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	708,00	47,00	7,30	650,00	202,00	7,01	-58,00	-54,00
1162 – Personnels techniques	229,00	53,00	6,89	216,00	96,00	7,75	-13,00	-15,00
1163 – Personnels des cultes	81,00	34,00	7,31	71,00	58,00	8,10	-10,00	-10,00
1165 – Ouvriers d'Etat	34,00	27,00	7,35	7,00	0,00	8,00	-27,00	0,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	2,00	0,00	8,50	5,00	0,00	7,40	+3,00	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	7,00	2,00	8,79	2,00	0,00	8,33	-5,00	0,00
1177 – Officiers de gendarmerie	7,00	3,00	7,00	6,00	0,00	5,00	-1,00	0,00
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	9,00	3,00	7,33	5,00	0,00	6,40	-4,00	0,00
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	7,00	6,00	5,57	4,00	0,00	7,00	-3,00	0,00
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	13,00	1,00	7,92	12,00	0,00	7,50	-1,00	0,00
1173 – Inspecteurs et délégués du permis de conduire	122,00	26,00	6,80	135,00	47,00	8,08	+13,00	0,00
Total	2 156,00	285,00		2 074,00	796,00		-82,00	-82,00

Les primo-recrutements (796 ETP) comprennent les recrutements par voie de concours ainsi que les recrutements de personnels contractuels. La réalisation est supérieure de +397 ETP par rapport à la prévision 2020 (399 ETP).

Les départs en retraite (285 ETP) sont supérieurs à ceux prévus au PAP pour 2020 (153 ETP) notamment pour les personnels techniques et les ouvriers d'État.

Le schéma d'emplois prévu en LFI de - 82 ETP a été respecté.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	4 386,00	4 319,00	289,00	0,00	-46,73	4 370,00
Services régionaux	4 249,00	4 010,00	4 030,00	0,00	-48,95	3 949,00
Opérateurs	16,00	15,00	0,00	0,00	0,00	15,00
Services départementaux	1 762,00	1 810,00	37,00	0,00	7,34	1 818,00
Autres	1 216,00	1 224,00	0,00	0,00	2,79	1 224,00
Total	11 629,00	11 378,00	4 356,00	0,00	-85,55	11 376,00

Les effectifs des services régionaux correspondent aux agents de la délégation à la sécurité routière (DSR) affectés au sein des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour les départements d'outre-mer (DEAL), aux agents de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA), aux effectifs de la filière sociale affectés en préfecture et aux agents des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI).

Les effectifs des services départementaux comprennent la majorité des inspecteurs et délégués du permis de conduire et des effectifs déconcentrés dédiés à la sécurité routière.

La ligne « Autres » correspond aux personnels des cultes.

La ligne « Opérateurs » regroupe les agents portés par le programme 216 en poste à l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), service rattaché au programme 303 « Immigration et asile ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – État-major et services centraux	8 899,00	8 766,00
08 – Immigration, asile et intégration	568,00	556,00
09 – Sécurité et éducation routières	2 162,00	2 056,00
Total	11 629,00	11 378,00
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 296

L'augmentation très significative du nombre d'apprentis recrutés par rapport à l'année scolaire précédente (120 apprentis pour l'année scolaire 2018-2019) s'explique notamment par le transfert sur le programme 216 des SGAMI.

Par ces recrutements, le programme contribue au développement du contrat d'apprentissage qui participe à la politique gouvernementale d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans le volet « Performances » du programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	306 176 827	452 600 823	434 543 456
Cotisations et contributions sociales	198 095 517	296 901 490	288 526 930
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	150 304 328	222 896 669	217 276 328
– Civils (y.c. ATI)	111 266 306	177 419 463	172 895 810
– Militaires	3 469 242	9 615 338	8 518 649
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	19 568 780	19 861 868	19 861 868
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	16 000 000	16 000 000	16 000 000
Cotisation employeur au FSPOEIE	131 765	35 861 868	2 841 556
Autres cotisations	47 659 424	38 142 953	68 409 047
Prestations sociales et allocations diverses	7 604 855	9 435 136	7 910 222
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	511 877 199	758 937 449	730 980 609
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	361 572 871	536 040 780	513 704 281
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		1 130 000	

L'allocation de retour à l'emploi a bénéficié à 92 agents pour un montant de 558 484 €.

Les pensions des ministres des cultes sont traitées dans un dispositif spécifique, distinct de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » pour les personnels civils (74,60 %) et militaires (126,07 %). Elles s'établissent à 16 000 000 € en 2020.

Depuis 2010, le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte l'ensemble de la contribution du ministère de l'Intérieur à la subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE). En 2020, cette contribution s'élève à 19 861 868 €.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	535,67
Exécution 2019 hors CAS Pensions	361,57
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	169,77
Débasage de dépenses au profil atypique :	4,33
– GIPA	-0,14
– Indemnisation des jours de CET	-1,55
– Mesures de restructuration	-0,12
– Autres dépenses de masse salariale	6,14
Impact du schéma d'emplois	-4,57
EAP schéma d'emplois 2019	-3,43
Schéma d'emplois 2020	-1,13

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures catégorielles	1,01
Mesures générales	0,47
Rebasage de la GIPA	0,22
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,25
GVT solde	1,30
GVT positif	4,74
GVT négatif	-3,44
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-11,78
Indemnisation des jours de CET	2,06
Mesures de restructurations	0,13
Autres rebasages	-13,97
Autres variations des dépenses de personnel	-8,40
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-3,23
Autres variations	-5,17
Total	513,70

La ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre 2019-2020 » comprend le montant des dépenses prévues de titre 2 au titre des transferts 2020.

La ligne « autre » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » (4,33 M€) correspond :

- aux mesures de restructuration (-0,12 M€) ;
- à la GIPA (-0,14 M€) ;
- à l'indemnisation des jours de CET (-1,55 M€) ;
- à la ligne « Autres » (6,14 M€) qui intègre notamment les fonds de concours (-1,31 M€).

En 2020, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat prévue par le décret n°2008-539 du 16 juillet 2008 a été versée à 421 agents pour un coût de 0,22 M€.

Le montant des mesures bas salaires s'est élevé à 0,20 M€ au bénéfice de 207 agents.

Le GVT positif (1,55 %) a représenté une progression de la masse salariale de 4,74 M€. Le GVT négatif s'établit à -3,44 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » comprend notamment :

- l'indemnisation des jours CET 2020 (2,06 M€) ;
- les mesures de restructuration 2020 (0,13 M€) ;
- le versement de la prime exceptionnelle aux agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Cette prime a été versée à 1 388 agents pour un montant total de 0,84 M€ ;
- une partie de la fongibilité asymétrique liée aux rétablissements de crédits 2020 (-13,97 M€).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » comptabilise principalement l'écart entre les rétablissements de crédits 2019 et 2020 (+ 13,97 M€), la sous-consommation liée aux mesures sanitaires (-3,46 M€) ainsi que la sous-consommation liée aux décalages des arrivées des transferts intervenus en LFI (-8,69 M€).

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1160 – Hauts fonctionnaires	122 337	126 679	117 432	110 021	113 694	105 151
1174 – Personnels administratifs cat A	55 569	59 929	55 717	48 804	52 214	48 414
1175 – Personnels administratifs cat B	37 555	39 600	40 450	32 537	34 368	35 004
1176 – Personnels administratifs cat C	31 932	32 380	31 949	27 592	27 984	27 573
1162 – Personnels techniques	44 707	48 050	48 126	38 953	41 938	41 993
1163 – Personnels des cultes	24 100	30 672	29 819	20 143	25 687	24 946
1165 – Ouvriers d'Etat	42 115	42 274	42 146	36 296	36 184	36 044
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	72 734	81 121	78 196	63 860	71 497	69 882
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	55 485	53 584	55 622	49 241	47 415	49 623
1177 – Officiers de gendarmerie	37 527	66 575	70 682	32 717	59 013	62 470
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	37 527	66 575	70 682	32 717	59 013	62 470
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	26 047	39 807	44 720	22 455	35 049	39 273
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	26 047	39 807	44 720	22 455	35 049	39 273
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	33 832	49 993	46 260	29 382	43 097	40 075

Les coûts sont calculés au regard des entrées et sorties réellement constatées en 2020 sur le programme 216.

À l'exception de la catégorie des hauts-fonctionnaires et des personnels administratifs de catégorie A, les coûts d'entrée constatés sont en moyenne inférieurs aux coûts de sortie en raison de l'arrivée sur le programme de personnels de grade et d'ancienneté inférieurs à celui des personnels sortants.

La faible volumétrie des entrées et sorties explique pour certaines populations une variation plus importante des coûts constatés d'une année sur l'autre et des écarts plus prononcés au regard des prévisions (hauts-fonctionnaires, ouvriers d'État, agents du corps de conception et de direction et corps de commandement de la police nationale, fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale, officiers et sous-officiers de la gendarmerie nationale, officiers et sous-officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale).

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						128 279	201 320
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	3	A	Attachés d'administration de l'Etat	05-2019	4	5 934	17 802
Réexamen de l'IFSE (administratifs A, B et C et ISIC)	2 116	A, B, C	Personnels administratifs et ingénieurs des systèmes d'information et de communication	09-2019	8	122 345	183 518
Mesures statutaires						539 839	543 594
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	1	A	Attachés d'administration de l'Etat	08-2020	5	2 682	6 437
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	5	A	Ingénieurs des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2020	12	22 648	22 648
Revalorisation du référentiel des contrats	225	A, B, C	Agents contractuels	01-2020	12	52 856	52 856

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mise en œuvre du protocole PPCR	1 561	A, B, C	Personnels administratifs et techniques	01-2020	12	461 653	461 653
Mesures indemnitaires						345 449	416 893
Réexamen de l'IFSE (personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C)	464	A, B, C	Corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et corps des systèmes d'information et de communication	09-2020	4	35 722	107 166
CIA exceptionnel collectif (filiales des systèmes d'information et de communication et des services techniques)	638	A, B, C	Corps des systèmes d'information et de communication et corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2020	12	92 977	92 977
CIA exceptionnel des IPCSR et DPCSR	1 407	A, B	Corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière et corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	01-2020	12	216 750	216 750
Total						1 013 567	1 161 806

Le montant exécuté des mesures catégorielles s'élève à 1,013 M€ en 2020.

L'écart entre le montant inscrit en PAP pour 2020 (0,956 M€) et la réalisation s'explique principalement par :

- les effets d'extension en année pleine de la revalorisation du régime indemnitaire (IFSE) de la filière administrative et des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC) et pour le décroisement des postes de conseillers d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer (CAIOM) et des grades fonctionnelles (GRAF), avec la création d'emplois fonctionnels dont des postes en hors échelle A (HEA) pour la filière administrative (mesure de 2019 avec un effet en 2020) ;
- la mise en œuvre tardive de certaines mesures (réexamen de l'IFSE des personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C et décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA (au titre de l'année 2020).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	190 262	10 262 205	151 196	10 413 401
Famille, vacances	93 095	2 183 077	164 392	2 347 469
Mutuelles, associations		10 480 604		10 480 604
Prévention / secours		8 237 796		8 237 796
Autres		1 498 229		1 498 229
Total		32 661 911	315 588	32 977 499

L'action sociale et l'accompagnement du personnel s'adressent à tous les agents du ministère et à leurs familles.

Concernant le programme 216, les crédits relevant du titre 3 sont consacrés à la restauration collective, aux séjours et actions locales au profit des agents et de leurs familles, au fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien, à l'insertion des agents en situation de handicap et aux actions d'information et de prévention. Des subventions sont également accordées aux opérateurs sociaux (associations et fondations) œuvrant pour le compte du ministère dans les différents domaines de l'action sociale. Aucune mutuelle n'est financée sur cette ligne budgétaire.

De manière générale, l'action sociale bénéficie aux agents du ministère qui relèvent de différents programmes ainsi qu'à leurs enfants et aux personnels retraités. Il en va de même pour les actions d'information de prévention, l'action des réseaux de santé et sécurité au travail. La mise en place de ratios à partir de ces effectifs s'avère donc délicate et ne peut raisonnablement s'envisager sans rapprochement de l'ensemble des acteurs de l'action sociale (tous programmes confondus).

Les crédits relevant de la rubrique « famille, vacances » reprennent les actions départementales menées à l'initiative des commissions locales d'action sociale. Les effectifs indiqués correspondent au nombre de bénéficiaires, qu'il s'agisse d'agents en activité, de leurs enfants ou de retraités.

Les crédits identifiés dans la rubrique « prévention/secours » concernent la médecine de prévention et les frais de fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien.

La rubrique « autres » reprend les crédits consacrés à l'accompagnement dans l'emploi des personnes handicapées et aux actions d'information et de prévention, qui concernent l'ensemble des agents du ministère et parfois les retraités.

Enfin, les crédits de titre 5 sont essentiellement destinés à la mise aux normes d'hygiène et de sécurité de l'immobilier social (centres de vacances et restaurants administratifs) et la création et la rénovation d'espaces sociaux de restauration.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

CLOUD PI

L'offre Cloud PI a pour objectif de mettre à disposition des infrastructures informatiques à la demande au travers d'un portail. Il permet ainsi de fournir des serveurs, du stockage, des réseaux en mode virtualisé dans les minutes qui suivent la demande. Il assure le cycle de vie complet des ressources (création, modification, suppression) ainsi qu'une évaluation financière du consommé, souscripteur par souscripteur.

Cette offre de services est amenée à évoluer afin de fournir des fonctionnalités de plus haut niveau, d'augmenter la souplesse, l'agilité, la résilience et l'exploitabilité. L'offre actuelle persistera pendant un délai transitoire afin de permettre aux applications hébergées de migrer sur la nouvelle offre.

Année de lancement du projet	2016
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,31	5,86	2,64	3,46	2,64	3,46	4,90	4,70	4,63	4,57	4,90	4,70	2,10	2,18	24,22	24,22
Titre 2	1,20	1,20	0,80	0,80	0,80	0,80	1,20	1,20	1,00	1,00	1,20	1,20	0,80	0,80	5,80	5,80
Total	8,51	7,06	3,44	4,26	3,44	4,26	6,10	5,90	5,63	5,57	6,10	5,90	2,90	2,98	30,02	30,02

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	23,67	30,02	+26,82 %
Durée totale en mois	60	60	

L'écart entre la prévision 2020 (4,90 M€ en AE et 4,70 M€ en CP) et l'exécution (4,63 M€ en AE et 4,57 M€ en CP) s'explique par des recours moins importants que prévus aux prestations pour assurer le maintien en condition opérationnelle du portail d'accès au Cloud PI.

Ce projet apporte de nombreuses optimisations dans plusieurs domaines :

- au niveau data center, des économies substantielles sont obtenues avec une réduction des consommations en surface au sol, électricité climatisation. Les gains constatés sont de l'ordre de 30 % supplémentaires au regard des gains déjà réalisés sur la plate-forme de virtualisation ISOCELE ;
- au niveau RH, de par les facilités apportées par la solution, des gains de temps sont réalisés par les développeurs et les MOE. Ces gains peuvent être estimés à 10 % ;

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- par ailleurs, le déploiement du projet a renforcé la visibilité du ministère de l'Intérieur à l'interministériel et a renforcé ainsi son attractivité grâce aux technologies novatrices employées. Ces éléments ont été et sont de nature à attirer des talents, internes ou externes. La concrétisation de cette attractivité constitue cependant encore une étape délicate.

FRANCE VISAS

L'augmentation du nombre de demandes de visas (hausse de plus de 10% par an depuis 2010, hors pandémie) rend nécessaire la modernisation de l'intégralité du processus de demande et de délivrance de visas en vue de faciliter les démarches de l'usager (dématérialisation, mise en place d'un parcours unifié de l'étranger en France) et des postes consulaires tout en améliorant les contrôles sécuritaires et la lutte contre la fraude (élargissement de la consultation des bases de signalement nationales, européennes et internationales).

Il vise notamment à :

- répondre à l'obsolescence technique du système d'information actuel ;
- simplifier les démarches des usagers ;
- améliorer les conditions de travail et la productivité des agents dans le contexte d'augmentation régulière des demandes de visas ;
- maîtriser les risques sécuritaires et migratoires ;
- faciliter le pilotage ;
- réduire les coûts de fonctionnement.

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 303 et 105 (MEAE)
Zone fonctionnelle principale	Délivrance de visas d'entrée en France

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	14,80	13,00	6,90	5,80	5,80	6,10	5,70	6,80	5,20	4,60	5,00	6,00	5,00	7,20	42,70	42,70
Titre 2	5,40	5,40	1,20	1,20	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	0,70	0,70	11,50	11,50
Total	20,20	18,40	8,10	7,00	7,20	7,50	7,10	8,20	6,60	6,00	6,40	7,40	5,70	7,90	54,20	54,20

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,00	54,20	+171,00 %
Durée totale en mois	60	168	+180,00 %

Les coûts figurant dans le premier tableau concernent les dépenses d'investissement et de fonctionnement sur 12 ans (2014-2025) auxquelles s'ajoutent 2 années de maintien en condition opérationnelle (2026-2027) une fois le système entièrement déployé.

Un audit réalisé début 2018 a conduit à réévaluer la durée du projet et de ce fait, à augmenter son coût d'investissement global. Le périmètre initial de France-Visas s'accroît en permanence pour répondre aux enjeux sécuritaires et de modernisation aussi bien pour les usagers que pour les agents ou aux règlements européens à venir : refonte du système d'information Schengen (SIS recast), création d'un système d'entrée/sortie (EES), système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), interopérabilité, etc.

Ces dépenses sont atténuées par le remboursement à hauteur de 75% des montants en investissement par les fonds européens pour la sécurité intérieure (2014-2020).

A ce stade, les premières grandes échéances du programme ont vu le jour :

- 2018 : ouverture mondiale du portail usagers en 6 langues (français, anglais, espagnol, russe, arabe et chinois). Tous les pays ont désormais accès au portail d'informations, à l'assistant visas et à la demande en ligne (à l'exception de la Chine pour ce dernier module) ;
- depuis fin 2019 et jusqu'à début 2021 : déploiement progressif de la solution permettant de vérifier la complétion des demandes par les prestataires de service agréés des consulats externalisés, autrement appelée module guichet. Au 31 décembre 2020, 39 pays bénéficient de cet outil, soit 89% de la cible (hors Chine).

Sa nature rend par ailleurs le programme France-Visas particulièrement complexe à articuler, puisqu'il doit intégrer :

- un périmètre fonctionnel élargi : information / accueil des usagers, recueil des demandes, instruction des demandes, gestion des interventions (partenaires institutionnels), délivrance des titres, pilotage de l'activité visas, archivage, recours & contentieux, contrôle des visas ;
- un périmètre géographique dispersé : plus de 200 services de visas à l'étranger ;
- une population concernée variée : demandeurs de visas, consulats, prestataires de service agréés des consulats, autorités centrales visas, partenaires Schengen, partenaires habilités apportant leur caution à la demande de visa, préfectures, opérateurs sous tutelle, services de sécurité du ministère, services de contrôle aux frontières et sur le territoire national (police, gendarmerie, douanes), autres services et opérateurs intervenant dans le processus d'immigration (enseignement supérieur, etc.) ;
- des évolutions réglementaires relatives aux exigences européennes : révision du code communautaire des visas, projet frontières intelligentes intégrant notamment le système entrée/sortie, l'ETIAS, etc.

Par ailleurs, plusieurs facteurs, non connus ou dont l'impact n'était pas mesurable au lancement du projet, expliquent les écarts avec les prévisions initiales 2020 :

- une crise sanitaire qui a empêché le développement sur site, impactant directement la production des livrables du programme et perturbant l'ordonnancement des activités ;
- une sous-estimation de la complexité de mise en œuvre du portail mondial : multilinguisme, déclinaisons des justificatifs locaux (pièces justificatives à fournir à l'appui des demandes de visa), fonctionnement vingt-quatre heures sur vingt-quatre / sept jours sur sept, sécurité mais également déclinaisons des contextes locaux (différentes physionomies du tourisme par régions/continents) ;
- l'absolue nécessité de ne pas perturber la délivrance des visas, notamment en forte période d'activité, lors de la mise en service du nouveau système obligeant à geler pendant quatre mois/an les déploiements ;
- une sous-estimation des besoins de plates-formes pour conduire de front les développements des extensions logicielles et la maintenance corrective des services déployés ;
- la prise en compte des évolutions et du maintien en condition de sécurité des technologies utilisées pendant la phase de développement de France-visas ;
- la ré-internalisation de l'hébergement du Front Office en 2019 vers le Cloud PI du ministère de l'Intérieur ;
- le renforcement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de pallier le manque de ressources métier ;
- l'extension du périmètre du projet (interface avec l'application CHORUS, INTERPOL, EES, ETIAS. Etc.).

De nombreux chantiers sont encore à mettre en œuvre dans des versions futures au cours des prochaines années :

- la généralisation de la première étape de dématérialisation, puis à terme l'avènement du e-visa et de la signature électronique et/ou télépaiement ;
- le déploiement de la solution pour les postes consulaires externalisés ;
- la mise en œuvre de la solution pour les postes consulaires non externalisés ;
- le raccordement à de nouveaux systèmes de contrôles sécuritaires (TDAWN, SLTD, etc.),
- l'interconnexion avec les autres systèmes d'information partenaires (ANEF, GAIP, etc.) ;
- l'ouverture de France-Visas aux préfectures et points de passages frontaliers / point de passage contrôlés.

Les coûts de fonctionnement annuels une fois le système entièrement déployé, sont estimés à 4 M€.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	20,00	20,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	3	3	

France-Visas sera rentabilisé en moins de 5 ans après la fin de son déploiement (et une fois la pandémie actuelle éradiquée avec un retour nominal des demandes de visas) grâce aux gains de productivité (valorisés à environ 20 M€ par an) apportés par le nouveau système :

- capacité des services à traiter plus de dossiers à moyens constants (estimés à 800 000 dossiers supplémentaires par an) ;
- économies de stockage et de manipulation des dossiers papier générées par la dématérialisation ;
- remplacement des anciens outils visas, aujourd'hui obsolètes.

MODERNISATION DE L'INPT (PROJETS FH ET IP) - PROJET ANTARES

Le déploiement de liaisons intersites par Faisceaux Hertiens (FH) d'une part, et la migration en version système IP d'autres part, constituent deux opérations d'évolution technique majeure du réseau radioprofessionnel INPT des services d'urgence et de sécurité. Poursuivies de 2015 à 2022 par étapes départementales, elles visent à renforcer la résilience et pérenniser ce réseau essentiel aux missions de service public des utilisateurs, principalement la police nationale et les SDIS.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0161-13
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	124,50	117,31	6,99	7,95	5,60	6,90	2,18	3,16	0,84	2,18	2,00	4,20	1,56	2,96	141,49	141,49
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	124,50	117,31	6,99	7,95	5,60	6,90	2,18	3,16	0,84	2,18	2,00	4,20	1,56	2,96	141,49	141,49

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	118,60	141,49	+19,30 %
Durée totale en mois	120	120	

L'écart entre la prévision 2020 (2,18 M€ en AE et 3,16 M€ en CP) et l'exécution 2020 (0,84 M€ en AE et 2,18 M€ en CP) s'explique par des dépenses moins importantes effectuées pour assurer le maintien en condition opérationnelle de l'application par rapport aux prévisions.

RÉSEAU RADIO DU FUTUR

Annoncé par le Président de la République lors de son discours aux forces de sécurité intérieure le 18 octobre 2017, le réseau radio du futur (RRF) est un réseau radio à très haut débit, innovant et évolutif, destiné aux équipes de secours et aux unités de sécurité intérieure, dans une perspective interministérielle et d'ouverture aux collectivités territoriales et opérateurs d'importance vitale (OIV). Il a pour qualité d'être particulièrement résilient, y compris face à des crises majeures, et d'allier souplesse et efficacité en termes d'interopérabilité entre forces. Il remédie à l'obsolescence des réseaux actuels (Rubis et INPT – Acropol et Antarès), tant sur le plan technique que fonctionnel.

Sa mise en œuvre s'intègre dans les orientations de la démarche « action publique 2022. » Elle contribue à la réforme relative à la police de sécurité du quotidien et à la mise en œuvre d'un continuum de sécurité. L'ouverture pleine et entière du service constitue un objectif stratégique dans la perspective de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Année de lancement du projet	2016
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	Sécurité Intérieure

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,14	0,61	0,64	1,06	7,24	5,28	21,21	19,76	9,54	8,43	47,10	44,80	82,78	88,25	148,44	148,44
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,10	1,10	0,00	0,00	6,00	6,00	11,90	11,90	17,90	17,90
Total	1,14	0,61	0,64	1,06	7,24	5,28	22,31	20,86	9,54	8,43	53,10	50,80	94,68	100,15	166,34	166,34

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	164,05	166,34	+1,40 %
Durée totale en mois	48	84	+75,00 %

L'écart entre la prévision 2020 (21,21 M€ en AE et 19,76 M€ en CP) et l'exécution 2020 (9,54 M€ en AE et 8,43 M€ en CP) s'explique par une faible consommation sur les postes de dépense relatives aux expérimentations, ainsi qu'aux formations. En effet, la crise sanitaire et les limitations de déplacement n'ont pas permis de réaliser tous les objectifs en matière d'expérimentations « terrain ». L'exécution indiquée dans le présent échéancier doit être complétée par un montant de 4,6 M€ d'AE affectés sur une tranche fonctionnelle dédiée à RRF et 3 M€ en AE et en CP consommés via l'activité immobilière pour les nouveaux locaux de l'équipe projet.

Le coût d'exploitation et de fonctionnement du RRF, en cible, sera quasiment équivalent au coût actuel des réseaux radio en incluant le financement des abonnements Néo (solutions de mobilité pour la sécurité intérieure), pour un service et un périmètre significativement supérieur. Le projet RRF permettra donc de dégager des gains.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le projet aura également un gain opérationnel conséquent :

- il permet un saut technologique qui permettra aux services utilisateurs de bénéficier dès sa mise en œuvre d'un niveau 4G (contre équivalent 2G pour les réseaux radio actuels), mais également d'avoir accès immédiatement, régulièrement et automatiquement aux évolutions technologiques des opérateurs de la téléphonie mobile dans le futur ;
- le maintien des réseaux actuels dans les années à venir représente un risque opérationnel, notamment au niveau de la plaque parisienne, du fait de l'obsolescence prévisible de ces systèmes.

Les gains non économiques portent essentiellement sur :

- l'évolutivité du système ;
- la mise à disposition d'un haut débit mobile, fortement résilient ;
- une qualité audio sans commune mesure avec l'existant ;
- la possibilité de transmettre des flux vidéo, y compris du terrain vers la salle de commandement, et si besoin, en mode conférence ;
- des possibilités de géolocalisation fortement améliorées par rapport à l'existant (par exemple, avec le renvoi vers le terminal de l'utilisateur des données de géolocalisation de l'ensemble des membres de son propre groupe de communication).

L'amélioration de l'efficacité des interventions des équipes de sécurité ou de secours doit également permettre de dégager des gains en termes de qualité du service public rendu (par exemple, en vies humaines supplémentaires préservées), même si ces gains ne peuvent pas faire l'objet d'un chiffrage pertinent à ce stade du projet.

■ SI AEF (SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ADMINISTRATION DES ETRANGERS EN FRANCE)

Le SI AEF a pour objet la conception et/ou la refonte des applications informatiques dans les domaines de l'asile, du séjour et de l'éloignement afin de rationaliser et simplifier les démarches des usagers mais également de faciliter le travail des agents par une dématérialisation complète du dossier, de la demande à l'instruction.

Le SI AEF a plusieurs objectifs dont :

- la réponse à l'obsolescence technique des applications historiques ;
- la simplification des démarches des usagers par le numérique ;
- la mise à disposition d'outils riches, efficaces et ergonomiques au profit des agents instructeurs ;
- la simplification de l'enregistrement et de la gestion des demandes d'asile ;
- la fluidification du processus de délivrance des titres de séjour et documents de voyage pour étrangers ;
- l'amélioration des outils de lutte contre la fraude et de lutte contre l'immigration irrégulière ;
- la mise à disposition d'outils de pilotage, d'évaluation et d'adaptation des politiques publiques dans ces domaines ;
- la réduction des coûts de fonctionnement.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 303 et fonds de concours européens
Zone fonctionnelle principale	Gestion administrative des étrangers en France (asile, séjour, éloignement)

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	24,80	20,30	6,90	8,30	6,50	7,40	7,10	6,80	9,17	9,63	4,50	5,00	2,60	3,84	54,47	54,47
Titre 2	0,20	0,20	1,00	1,00	3,50	3,50	5,00	5,00	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	15,20	15,20
Total	25,00	20,50	7,90	9,30	10,00	10,90	12,10	11,80	12,67	13,13	8,00	8,50	6,10	7,34	69,67	69,67

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,90	69,67	+31,70 %
Durée totale en mois	96	96	

L'écart entre la prévision 2020 (7,10 M€ en AE et 6,80 M€ en CP) et l'exécution 2020 (9,17 M€ en AE et 9,63 M€ en CP) s'explique notamment par une bonne consommation recensée sur les postes de dépense suivants : outils projet ANEF, travaux de décommissionnement des applications historiques et prestation d'intégration data.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	15,00	15,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	2	2	

Le programme ANEF (SI AEF et SI ANF) permettra de réaliser à compter de 2023 des économies de fonctionnement évaluées en moyenne à 15 M€ par an.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT / CREDIT-BAIL IMMOBILIER POLE DE RENSEIGNEMENTS DE LEVALLOIS

La direction générale de la sécurité intérieure est installée dans un immeuble situé sur la commune de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine. Cet immeuble a fait l'objet d'une procédure de location avec option d'achat (LOA) engagée en 2006. Cette option d'achat a été levée le 30 décembre 2016 par le recours à un crédit-bail immobilier dont l'échéancier est détaillé dans le tableau suivant :

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	183 701 117	183 701 117	0	0	0	0	0	0	0
	30 017 954	30 017 954	15 492 915	19 468 276	15 948 016	11 972 655	16 413 356	16 889 148	88 939 728
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	5 392 401	5 392 401	0	0	0	0	0	776 145	1 805 565
	2 302 046	2 302 046	1 153 485	1 422 956	1 031 312	761 841	905 558	776 145	1 805 565

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT/CREDIT BAIL IMMOBILIER GARANCE

L'acquisition de l'immeuble « Le Garance » (Paris 20^e), livré en 2015 et occupé par sept services du ministère de l'Intérieur, fait l'objet d'un crédit-bail immobilier (CBI) signé en 2014.

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	140 960 155	140 960 155	0	0	0	0	0	0	0
	26 197 385	26 197 385	8 628 342	8 636 635	8 920 685	8 920 685	9 211 303	9 508 625	78 493 815
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	16 894 292	16 894 292	0	0	0	0	0	0	0
	6 833 833	6 833 833	1 829 156	1 829 156	1 692 898	1 692 898	1 552 184	1 406 913	3 579 308

AOT-LOA / POLE DGGN ISSY-LES-MOULINEAUX

Le ministère de la Défense a signé, en 2008, une autorisation d'occupation temporaire – location avec option d'achat (AOT-LOA) pour la construction et l'entretien du siège de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux. La gestion financière de l'AOT-LOA relève du programme 216 depuis son transfert en 2012 par le programme 152 « Gendarmerie nationale », dans le cadre de la rationalisation de la gestion immobilière des sites occupés par les services d'administration centrale du ministère de l'intérieur.

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	161 068 645	161 068 645	0	0	0	0	0	0	0
	19 510 132	19 510 132	3 233 291	3 233 291	3 356 488	3 356 488	3 519 162	3 672 029	127 777 543
Fonctionnement	26 042 457	26 042 457	4 047 177	4 084 142	4 131 009	3 299 829	4 338 952	4 412 114	111 916 246
	26 042 457	26 042 457	4 047 177	4 084 142	4 131 009	3 299 829	4 338 952	4 412 114	111 916 246
Financement	47 280 252	47 280 612	6 095 749	6 095 749	5 972 552	5 972 608	5 809 878	5 657 011	68 132 296
	47 280 252	47 280 612	6 095 749	6 095 749	5 972 552	5 972 608	5 809 878	5 657 011	68 132 296

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 674 903 439	CP ouverts en 2020 * (P1) 703 039 787
AE engagées en 2020 (E2) 648 641 636	CP consommés en 2020 (P2) 696 169 741
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 15 083 141	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 245 455 805
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 11 178 661	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 450 713 936

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 630 818 393				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 195 709 849				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 826 528 242	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 245 455 805	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 581 072 436
AE engagées en 2020 (E2) 648 641 636	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 450 713 936	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 197 927 700
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 779 000 137
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 234 466 802
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 544 533 335

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 est estimé à 779 M€. Il comprend notamment les opérations suivantes :

- 104 M€ au titre de l'opération immobilière Garance à Paris ;
- 123 M€ au titre du pôle de renseignements de Levallois-Perret ;
- 135 M€ au titre du siège de la DGGN à Issy-les-Moulineaux ;

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 134 M€ pour couvrir les engagements des baux relevant de l'administration centrale (y compris immeuble « Le Lumière » et « Optimum ») ;
- 3 M€ pour couvrir le reste à payer des opérations de réhabilitation immobilière de l'administration centrale ;
- 28 M€ pour les dépenses de fonctionnement immobilier de l'administration centrale (fluides, entretien, nettoyage, etc.) ;
- 194 M€ au titre d'opérations relevant des systèmes d'information et de communication (SIC) ;
- 34 M€ au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance ;
- 10 M€ pour le fonctionnement et l'immobilier des SGAMI ;
- 14 M€ pour l'ensemble des autres actions du programme (action sociale, formation, fonctionnement, communication, contentieux).

Les CP 2021 qui permettront de couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2020 sont estimés à près de 234 M€ et concernent notamment les opérations immobilières détaillées ci-après :

- pôle de renseignements de Levallois : 17 M€ ;
- renouvellement de baux : 50 M€ ;
- immeuble « Le Garance » : 11 M€ ;
- siège de la DGGN : 3 M€ ;
- autres dépenses immobilières de l'administration centrale : 13 M€ (renouvellement des marchés pluriannuels de fluides notamment) ;
- dépenses des SGAMI : 4 M€ (fonctionnement et investissement) ;
- opérations relevant des systèmes d'information et de communication : 112 M€ ;
- dépenses du fonds interministériel de prévention de la délinquance : 24 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – État-major et services centraux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – État-major et services centraux	591 450 743	57 812 440	649 263 183	591 450 743	58 037 721	649 488 464
	565 909 692	52 569 449	618 479 141	565 909 692	51 030 023	616 939 714

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	591 450 743	565 909 692	591 450 743	565 909 692
Rémunérations d'activité	349 699 863	333 873 912	349 699 863	333 873 912
Cotisations et contributions sociales	232 674 267	224 447 649	232 674 267	224 447 649
Prestations sociales et allocations diverses	9 076 613	7 588 131	9 076 613	7 588 131
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	57 812 440	51 681 675	58 037 721	50 051 686
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 312 440	34 119 450	40 537 721	32 617 455
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 562 225	17 500 000	17 434 230
Titre 5 : Dépenses d'investissement		765 409		855 971
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		765 409		855 971
Titre 6 : Dépenses d'intervention		122 365		122 365
Transferts aux autres collectivités		122 365		122 365
Total	649 263 183	618 479 141	649 488 464	616 939 714

Après correction des erreurs d'imputation, le montant des dépenses de « hors titre 2 » de l'action 01 s'élève à 52,6 M€ AE et 51 M€ CP, détaillé comme suit :

- 17,2 M€ en AE et CP au titre de la subvention versée au Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) ;
- 20,5 M€ en AE et 19,0 en M€ CP pour le fonctionnement courant des services centraux (dont le cabinet du ministre de l'Intérieur, les services d'état-major, l'inspection générale de l'administration et les services territoriaux SIC) ;
- 1,6 M€ en AE et 1,7 M€ en CP pour la politique de communication du ministère ;
- 0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP pour les dépenses d'études et de prestations intellectuelles ;
- 1,3 M€ en AE et 0,9 M€ en CP au titre des dépenses connexes en ressources humaines imputées en titre 3 (congrés bonifiés, changement de résidence, remboursement de mises à disposition, etc.) ;
- 11,6 M€ en AE et 11,9 M€ en CP pour couvrir les dépenses de fonctionnement courant des SGAMI (hors immobilier).

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses d'investissement portées par l'action 01 à hauteur de 0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ont été consacrées à l'achat de véhicules, de matériels informatiques, et d'équipement pour le centre de recherches et d'expertise logistique (CREL). Les dépenses d'intervention (0,1 M€) correspondent quant à elles aux subventions versées aux associations.

Un écart de -4,4 M€ en AE et -6,1 M€ en CP est constaté sur l'action 01 entre la programmation détaillée en LFI pour 2020 et l'exécution budgétaire, qui résulte de 4 éléments cumulatifs :

- le transfert de l'action 01 vers l'action 05 des crédits permettant le financement des dépenses immobilières des SGAMI. En effet, dans l'attente de la création d'activités budgétaires spécifiques pour le financement des besoins des SGAMI, la totalité de ces crédits, transférés du programme 176, avait été inscrite en LFI sur l'action 01. Un montant de 5,1 M€ en AE et 6,4 M€ en CP a été *in fine* exécuté sur l'action 05 (dépenses de loyers, maintenance, fluides, entretien et investissement immobilier) ;
- une sous consommation de 3,5 M€ en AE et CP sur les crédits de fonctionnement des services en raison du contexte sanitaire de la Covid-19 (les dépenses de déplacement et de formation ayant été particulièrement touchées par les effets de la crise sanitaire) ;
- une surconsommation de 5,7 M€ en AE et CP résultant de l'achat et de l'acheminement de matériels destinés à la prévention et à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ;
- un décalage de 1,5 M€ AE et 1,9 M€ CP sur la gestion 2021 des remboursements dus au titre des mises à disposition de personnels, principalement pour les personnels de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris sur les sites d'administration centrale de Beauvau et de Levallois.

ACTION**03 – Système d'information et de communication**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Système d'information et de communication		324 901 309	324 901 309		305 890 574	305 890 574
		321 818 763	321 818 763		336 574 329	336 574 329

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	220 434 959	272 661 354	209 803 009	278 238 500
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	220 434 959	272 661 354	209 803 009	278 238 500
Titre 5 : Dépenses d'investissement	104 466 350	49 157 409	96 087 565	58 292 829
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	104 466 350	15 526 986	96 087 565	23 585 561
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		33 630 423		34 707 268
Titre 6 : Dépenses d'intervention				43 000
Transferts aux entreprises				43 000
Total	324 901 309	321 818 763	305 890 574	336 574 329

Les crédits inscrits à l'action 03 du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » couvrent les dépenses récurrentes de maintenance et d'investissement réalisées au profit de l'ensemble des directions et services du ministère. Ils concernent les infrastructures de communication (réseau informatique, téléphonique, messagerie, etc.), les moyens d'hébergement et de sauvegarde des applications nationales utilisées par les services centraux et déconcentrés dans le cadre de leurs missions opérationnelles, et le développement de nouveaux systèmes d'information. Ils servent également à couvrir les dépenses de postes de travail et de licences pour le parc informatique, ainsi que celles relatives aux activités de soutien et de pilotage suivies par la direction du numérique du ministère de l'intérieur.

Les dépenses hors titre 2 relatives aux systèmes d'information et de communication (SIC) s'élèvent, après correction des erreurs d'imputation, à 321,85 M€ en AE et 336,68 M€ en CP, regroupées en dix grands domaines :

	Titre 3		Titre 5		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Infrastructures réseaux, télécom, sécurité	71 559 105	61 320 356	10 044 849	10 137 832	81 603 954	71 458 188
2. Postes de travail et licences	12 383 554	13 751 532	2 038 088	2 026 046	14 421 642	15 777 578
3. Hébergement	18 153 465	21 252 370	6 667 565	8 021 447	24 821 030	29 273 817
4. Applications	50 579 615	54 237 064	56 602 903	52 415 190	107 182 518	106 652 255
5. Soutien et pilotage	5 624 905	6 330 823	322 336	242 086	5 947 241	6 572 910
6. Sac à dos numérique	111 128	165 826	0	0	111 128	165 826
7. Réseau radio du futur	5 025 153	5 832 288	4 517 818	2 603 139	9 542 971	8 435 428
8. Vidéoprotection	18 621 797	14 665 492	3 259 953	6 270 940	21 881 750	20 936 432
9. INPT	52 934 464	68 334 888	1 555 421	8 095 228	54 489 885	76 430 116
10. Innovation et transformation numérique	998 743	666 251	845 817	311 344	1 844 560	977 595
Total	235 991 929	246 556 891	85 854 751	90 123 252	321 846 680	336 680 144

Les crédits mis à disposition de l'action 03 en 2020 ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures, des réseaux (réseau interministériel de l'État - RIE), moyens de communication), des liaisons Orange utilisées par les services de sécurité du ministère de l'Intérieur entre les relais radio et les sites concentrateurs radios, des plateformes d'hébergement et des applications informatiques pour un montant de 235,99 M€ en AE et 246,56 M€ en CP. Les dépenses d'investissement en 2020 s'élèvent à 85,85 M€ en AE et 90,12 M€ en CP et représentent 27% de l'ensemble des dépenses.

L'année 2020 a été marquée par des dépenses sur les postes suivants :

- infrastructures réseaux, télécom, sécurité : 81,6 M€ en AE et 71,5 M€ en CP consommés. Pour ce poste de dépense, 30,5 M€ en AE et 26,7 M€ en CP ont été dédiés aux **abonnements RIE** en 2020. La progression de cette dépense est liée à l'élargissement du périmètre notamment avec les DDI (2 M€), la gendarmerie nationale (13 M€) ainsi qu'1,5 M€ de débit supplémentaire pour le périmètre « police nationale » ;
- INPT : 54,5 M€ en AE et 76,4 M€ en CP consommés. Sur ce poste de dépense, 20 M€ en AE et 17,8 M€ en CP consommés au titre des **loyers points hauts** nécessaires au fonctionnement des relais radio : loyers liés aux implantations de points hauts sur des propriétés privées ou à des locations d'espace sur des pylônes propriétaires (tels que TDF) ; 12 M€ en AE et CP consommés pour les **liaisons louées INPT** : il s'agit de liaisons France Telecom entre les relais radio et les sites concentrateurs radios permettant un meilleur maillage et la résilience de la couverture (liaisons utilisées par la police, la gendarmerie et la sécurité civile) ;
- vidéoprotection : 21,9 M€ en AE et 20,9 M€ dédiés à la vidéoprotection pour le périmètre de la préfecture de police (PVPP) ;
- Réseau radio du futur (RRF) : 9,5 M€ en AE et 8,4M€ en CP consommés pour la poursuite du projet ;
- applications : 107,2 M€ en AE et 106,7 M€ en CP consommés. Sur ce poste de dépense, 9,1 M€ en AE et 9,6 M€ en CP ont été consommés pour les développements des applications SIAEF-SIANF ; 6,5 M€ en AE et 8 M€ en CP ont été consommés pour le développement et le déploiement du SIRH DIALOGUE 2 ;
- postes de travail et licences : 14,4 M€ en AE et 15,7 M€ consommés. Sur ce poste, 7,6 M€ en AE et 7,5 M€ en CP ont permis l'achat de matériels, d'infrastructure et d'homologation des PC NOEMI ;

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- hébergement : 24,8 M€ en AE et 29,2 M€ en CP ont été consommés. Sur ce poste, 4,6 M€ en AE et CP ont permis l'achat de matériels et logiciels concernant le CLOUD PI ;
- innovation et transformation numérique : 1,8 M€ en AE et 0,98 M€ en CP consommés, dont 0,43 M€ en AE et 0,3 M€ en CP pour le LAB MI ;
- soutien et pilotage : 5,9M€ en AE et 6,6 M€ consommés.

L'ensemble des crédits mis à disposition a été consommé en 2020.

L'écart entre la prévision LFI et l'exécution 2020 (-3,05 M€ en AE et +30,8 M€ en CP) s'explique principalement par les facteurs suivants :

- l'application des mises en réserves (-11,67 M€ en AE et – 11,1 M€ en CP) ;
- le transfert sur l'action 05 « affaires immobilières » des AE nécessaires à la prise à bail des surfaces destinées au projet RRF sur le site « Lumière » (-3,78 M€) ;
- le report sur 2020 des AE affectées non engagées au 31 décembre 2019 et l'affectation sur tranches fonctionnelles d'AE non engagées en 2020 (+4,41 M€ principalement pour le projet RRF) et un report de crédits en CP (+2,76 M€) ;
- un mouvement de fongibilité asymétrique à hauteur de 6,46 M€ en AE et 17,47 M€ en CP, destinés à financer des projets prioritaires dont le projet e-procuration, visioconférence, sonde de détection cyber sécurité, loyers points hauts etc. ;
- l'obtention de ressources complémentaires par voie de fonds de concours et attributions de produits (+0,53 M€ en AE et CP par rapport à la prévision LFI) et par voie de décrets de virements et de transferts (+0,86 M€ et +2,07 M€ en CP) ;
- un redéploiement interne de crédits en CP(+19 M€) afin de financer l'augmentation importante des restes à payer basculés en début d'année 2020.

ACTION**04 – Action sociale et formation**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Action sociale et formation	19 372	41 948 092 37 715 634	41 948 092 37 735 006	19 372	41 948 092 36 404 999	41 948 092 36 424 371

Les dépenses de l'action 04 « Action sociale et formation », soit 37,7 M€ d'AE et 36,4 M€ de CP, couvrent les dépenses suivantes :

- les actions de formation réalisées au bénéfice des personnels du ministère de l'intérieur aussi bien au centre national de formation du ministère de l'Intérieur de Lognes que dans les territoires, incluant la formation des personnels administratifs de la police nationale, des personnels civils de la gendarmerie nationale, et des personnels de la sécurité routière (formations transversales et actions de promotion professionnelle), ainsi que les concours et examens professionnels organisés pour le recrutement et la promotion des agents. Ces crédits couvrent également les dépenses liées à l'apprentissage pour l'ensemble des directions relevant du secrétariat général du ministère de l'Intérieur ;
- les dépenses relatives aux politiques sociales dont la sous-direction de l'action sociale de la direction des ressources humaines a la responsabilité.

Dépenses de formation, concours et promotion professionnelle (4,53 M€ en AE et 3,75 M€ en CP)

Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Observations	Montant (en CP en €) (3) = (1) x (2)
-------------------	---------------	----------------------	--------------	--

Formation professionnelle CNF	Journées stagiaires	8 763	309,94	1. Logistique (transport, hébergement et restauration) 2. Pédagogie 3. Apprentissage 4. E-learning	2 715 970
Actions de formation déconcentrées (réseau)	Journées stagiaires	10 935	22,71	Réseau préfectures et SZSIC	248 314
Concours	Inscrits	16 829	30,93	Location de salles, reprographie, affranchissement...	520 526
Promotion professionnelle	Agents formés à Lognes et en régions	4 385	60,11		263 567
Total					3 748 377

* Le coût unitaire correspond au montant exécuté par le nombre de bénéficiaires arrondis.

En 2020, l'activité de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) a été très fortement impactée par la crise sanitaire relative à la Covid-19, notamment en matière de formation. Le centre national de formation a ainsi pu réaliser seulement 51 % de sa programmation inscrite en LFI 2020, et les délégations régionales à la formation 34 %.

Ces baisses d'activité induites par la Covid-19 s'expliquent principalement par :

- l'arrêt des formations durant les deux confinements ;
- l'impossibilité de reprogrammer l'ensemble des formations sur les autres périodes de l'année (en raison d'indisponibilité de salles notamment), ce qui a engendré l'annulation ferme de certaines formations (23% des sessions programmées) et le report d'autres formations sur 2021 (27% des sessions programmées) ;
- la réticence des stagiaires à venir en formation et parfois des formateurs ;
- la difficulté pour certains hauts fonctionnaires de se rendre disponibles pour participer aux formations alors qu'ils étaient occupés par la gestion de la crise sanitaire.

Nonobstant la difficulté de reprogrammer les formations sur le deuxième semestre 2020, des sessions de formation ont été mises en place afin de couvrir, principalement, les besoins en matière de formations statutaires et de formations à la prise de poste et de formations à destination des hauts fonctionnaires. Aussi, la SDRF a dû prendre des mesures permettant l'organisation de celles-ci dans le strict respect des gestes barrière :

- réduction du nombre de stagiaires par sessions ;
- démultiplication du nombre de sessions de ce fait ;
- mise en place de classes virtuelles.

L'augmentation notable du coût unitaire d'une journée stagiaire s'explique par la mise en place de ces mesures, mais aussi par la prise en compte dans ce coût, de dépenses non relatives à l'organisation matérielle des formations. Il s'agit notamment de l'apprentissage (qui représente 20% du montant total des dépenses sur cette ligne), des dépenses de conception de modules e-learning, d'équipement du laboratoire digital et du centre national de formation.

En ce qui concerne le recrutement, la réalisation 2020 est sensiblement conforme au prévisionnel de la LFI pour 2020. En effet, les recrutements sont prioritaires et ils ont tous été maintenus en 2020 (avec la mise en place de mesures barrière) hormis deux d'entre eux (examens professionnels de secrétaire administratif de classe supérieure et d'attaché principal d'administration de l'État reportés sur 2021).

Enfin en matière de promotion professionnelle, l'écart négatif entre la réalisation 2020 et la LFI s'explique par les mêmes motifs que pour la formation. La crise sanitaire a engendré l'annulation ferme (16 sessions) et le report (44 sessions) sur 2021 de nombreuses sessions de préparation aux concours et aux examens professionnels.

Les mesures prises pour permettre la réalisation des sessions qui se sont tenues ont également été identiques avec un recours important aux classes virtuelles.

Dépenses d'action sociale (33,19 M€ en AE et 32,66 M€ en CP)

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant des dépenses d'action sociale hors titre 2 pour l'année 2020 est relativement stable par rapport à 2019 (+0,07 M€ en AE et -0,1 M€ en CP). La moindre dépense liée à la crise sanitaire a été compensée par la prise en charge, sous plafond des crédits obtenus en LFI, des dépenses de handicap devant être initialement financées via la perception de crédits du FIPHFP et non reçus en 2020.

Ce sont donc 33,19 M€ en AE et 32,66 M€ en CP qui ont été consacrés aux politiques d'action sociale, détaillées dans le tableau ci-dessous.

Politiques menées	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Montant (CP en €) (3)=(1)x(2)
Offre de services collectifs	Restauration : prestation interministérielle Nombre annuel de repas pris en charge	2 742 756	1,27	3 483 300
	Restauration : prestation ministérielle Nombre annuel de repas pris en charge	1 604 495	2,70	4 332 136
	Restauration : Fonctionnement/ESR Nombre total d'agent	190 262	12,86	2 446 769
	Séjour et actions locales : Nombre de bénéficiaires	93 095	23,45	2 183 077
Professionnels de soutien	Médecine de prévention : nombre de visites	78 300	97,00	7 595 100
	Service social : coût / assistant social	189	2 780,05	525 429
	Santé et sécurité au travail : coût fonctionnement / intervention	209	561,09	117 267
Insertion des personnes handicapées	Aides financières : nombre d'actions	81	17 021	1 378 701
Partenariat social	2 fondations, 9 associations			10 480 604
Missions transversales	Campagnes de prévention, études : nombre d'actions	58	2 060,83	119 528
Total				32 661 967

- Offre de services collectifs : en matière de restauration, la prévision d'augmentation de la dépense prévue en LFI ne s'est pas réalisée compte tenu de la crise sanitaire et du développement inattendu du télétravail. Les consommations connaissent une baisse par rapport à 2019 (-1,37 % en AE et - 6,62 % en CP). Cette diminution se concentre sur les préfetures (-9,17 % de consommation en CP par rapport à 2019) ;
- Le budget d'initiative locale (BDIL) apparaît en légère baisse en CP par rapport à 2019 (-2% en CP) ;
- Partenariat social : les dépenses de partenariat social s'élèvent à 10,48 M€, soit une diminution de 0,11 M€ (- 1,11 %) au regard de l'exercice 2019. Cette légère baisse est principalement liée au recouvrement de trop-perçus sur l'exercice précédent, les subventions ayant été maintenues au même niveau en 2020 ;
- Professionnels de soutien : ces dépenses sont effectuées au titre des politiques de médecine préventive (7,59 M€ en CP), du service social (0,52 M€) et de la prévention de la santé et de la sécurité au travail (0,11 M€). La prévision de dépense présentée au PAP pour 2020 a été largement affectée par la crise sanitaire, notamment en matière de médecine de prévention. Au global, les dépenses de professionnel de soutien connaissent tout de même une baisse compte tenu des dépenses exceptionnelles de modernisation des réseaux effectuées en 2019 (- 5,27 % par rapport à 2019) ;
- Handicap : la politique d'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap initiée de longue date au sein du ministère de l'Intérieur se poursuit : le taux d'emploi étant toujours supérieur à 6%.

Les crédits alloués par le FIPHFP en 2020 n'ont pu être perçus par le programme 216 avant les dates de fin de gestion, obligeant un financement sous plafond des actions en faveur des personnes en situation de handicap. La consommation des crédits handicap « métier » connaît donc une forte augmentation liée à ce contexte.

Cependant, au global, la consommation de crédits handicap recule par rapport à 2019 (-0,3 M€ soit -18 %). Cette diminution est liée au contexte sanitaire et au développement du télétravail qui a entraîné une baisse des dépenses de transport adapté, traditionnellement le premier poste de dépenses en matière de handicap.

- Missions transversales :

Le niveau de consommation des crédits des missions transversales est inférieur aux prévisions (- 0,16 M€). Cette situation est également liée au contexte sanitaire qui a diminué le nombre d'actions possibles à réaliser dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières (annulation des séminaires, journées prévention santé et autres manifestations en présentiel, etc.).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		19 372		19 372
Rémunérations d'activité		3 922		3 922
Prestations sociales et allocations diverses		15 450		15 450
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	41 948 092	35 380 213	41 948 092	34 488 565
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	41 948 092	35 380 213	41 948 092	34 488 565
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 034 885		615 898
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 034 885		615 898
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 300 536		1 300 536
Transferts aux ménages		1 650		1 650
Transferts aux autres collectivités		1 298 886		1 298 886
Total	41 948 092	37 735 006	41 948 092	36 424 371

Les dépenses réalisées en dépenses de personnel (titre 2) ou en dépenses d'intervention (titre 6) correspondent à des erreurs d'imputations notamment de la subvention annuelle de l'association nationale de l'action sociale de la police nationale.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 font suite à l'acquisition de cabines de télémedecine, du renouvellement de véhicules du parc automobile des réseaux de professionnels de soutien et de travaux réalisés au titre des actions portées par les crédits d'action sociale.

ACTION

05 – Affaires immobilières

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Affaires immobilières		38 463 242 83 825 644	38 463 242 83 825 644		118 444 015 125 990 547	118 444 015 125 990 547

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	38 063 242	77 731 030	89 818 826	117 843 290
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 063 242	77 731 030	89 818 826	117 843 290
Titre 5 : Dépenses d'investissement	400 000	6 094 615	28 625 189	8 147 257
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	400 000	5 999 101	28 625 189	8 147 257
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		95 514		
Total	38 463 242	83 825 644	118 444 015	125 990 547

L'exécution des crédits sur l'action 05 « affaires immobilières » concerne les dépenses immobilières de fonctionnement et d'investissement des sites d'administration centrale. Ces dépenses comprennent, depuis le 1^{er} janvier 2020, celles des secrétariats généraux d'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) qui ont fait l'objet d'un transfert en construction budgétaire du PLF pour 2020 en provenance du programme 176 « police nationale ».

Elles permettent de couvrir les loyers de droit commun et les charges locatives afférentes, les loyers des partenariats publics privés et crédits-bails immobiliers, les opérations de maintenance courante et de gardiennage, l'entretien et l'aménagement des sites, les fluides et les opérations de maintenance/réhabilitation lourde des emprises de l'administration centrale et des SGAMI.

Pour 2020, le montant total de la dépense exécuté sur le périmètre immobilier s'élève à 83,8 M€ AE et 126,0 M€ CP détaillé comme suit :

Dépenses immobilières (en M€)	AE	CP
loyers et charges locatives	44,4	57,1
Fluides	2,8	9,2
Maintenance et gardiennage	7,2	8,4
Nettoyage	8,4	6,1
Entretien et aménagement	2,1	2,3
Loyers PPP et CBI	9,2	35,9
Maintenance lourde administration centrale	3,3	2,0
Maintenance lourde déconcentrée et SGAMI	6,4	5,0
TOTAL	83,8	126,0

Une sur consommation de 45,3 M€ en AE et 7,6 M€ en CP peut être constatée entre la programmation détaillée en LFI et les montants de l'exécution budgétaire. Cet écart est la conséquence de 5 éléments cumulatifs :

- l'exécution sur l'action 05, pour 11,6 M€ AE et 10,7 M€ CP, des dépenses immobilières des SGAMI qui avaient été programmés sur l'action 01 « État-major et services centraux » au cours des travaux du PLF pour 2020 ;
- la sur consommation de 31,1 M€ AE et de 1,0 M€ CP en raison de la prise à bail de surfaces supplémentaires sur les sites administratifs de « Lumière » (Paris) et du « Capitole » (Nanterre). Le renforcement des missions de la direction centrale de la police judiciaire, du service national des enquêtes administratives de sécurité et du service central du renseignement territorial a nécessité une extension des surfaces attribuées, entraînant de manière concomitante une augmentation de la dépense « loyers » ;
- le financement, pour 3,3 M€ en AE et 2,2 M€ en CP, d'opérations de maintenance lourde alors qu'aucune dotation n'était programmée en LFI pour 2020. Cette dépense a été réalisée *via* le report, sur 2020, d'autorisations d'engagement affectées mais non engagées en 2019. Ce financement était notamment nécessaire pour la réalisation des opérations de sécurisation des sites (plots anti-béliers devant la grille de Beauvau), et d'aménagement du site nouvellement créé du service d'assurance automobile du ministère de l'Intérieur à Saint Cyr sur Loire ;
- une minoration, pour -0,8 M€ en AE et -5,1 M€ en CP de l'exécution des loyers des partenariats publics privés et crédits-bails immobiliers du programme 216. L'échéance du loyer « remboursement capital » 1^{er} trimestre 2020 du crédit bail immobilier de Levallois-Perret (4,0 M€ CP) a ainsi été payée en avance en décembre 2019 alors que l'échéancier de paiement du loyer « exploitation maintenance » de l'AOT de la DGGN à Issy-les-Moulineaux a été révisé sur la durée du partenariat (entraînant une minoration d'exécution de 0,8 M€ en AE et CP en 2020) ;
- les conséquences de la crise sanitaire qui a généré, d'une part, une sur consommation de +2,0 M€ en AE et +1,2 M€ en CP des activités de « nettoyage et de maintenance » en raison des opérations d'aménagement et de désinfection des sites et d'autre part une sous consommation de -1,8 M€ en AE et -2,5 M€ CP sur les activités « fluides » (moins d'énergie consommée) et « opérations d'entretien » (allongement délais d'intervention des entreprises sur les sites).

ACTION

06 – Affaires juridiques et contentieuses

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Affaires juridiques et contentieuses	-34 832	79 500 000 81 957 859	79 500 000 81 923 027	-34 832	79 500 000 81 716 954	79 500 000 81 682 122

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

postes de dépenses.

Malgré un rythme de consommation moins lissé que pour les exercices précédents, la dotation initiale de 79,5 M€ en LFI, dans la continuité de l'exercice 2019, a permis de fluidifier le traitement des dossiers et d'assurer une consommation des crédits tout au long de l'année. En effet, la DLP AJ a pu allouer des enveloppes couvrant la plus grande part de leurs besoins et permettant ainsi une plus grande responsabilisation des acteurs (préfectures, SGAMI, DLP AJ) quant à l'utilisation de leurs crédits.

L'année 2020 a été marquée par la condamnation de l'État et l'exécution de deux dossiers à forts enjeux financiers : le premier en matière de refus de concours de la force publique, le second en matière d'accident de la circulation.

À l'inverse, l'année 2020 n'a pas connu de forts enjeux financiers liés à des condamnations pour des contentieux relevant de la DGCL. Sur ce point, une diminution des contentieux liés aux dotations des collectivités est observée qui historiquement présentaient parfois des difficultés quant à l'identification du portage budgétaire. Conformément aux recommandations du rapport de l'inspection générale de l'administration de 2018, la DGCL a été amenée à assumer budgétairement une condamnation en la matière.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		-34 832		-34 832
Rémunérations d'activité		-22 434		-22 434
Cotisations et contributions sociales		-12 563		-12 563
Prestations sociales et allocations diverses		165		165
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	79 500 000	81 957 859	79 500 000	81 716 954
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	79 500 000	81 957 859	79 500 000	81 716 954
Total	79 500 000	81 923 027	79 500 000	81 682 122

Les crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2020 s'élevaient à 79,5 M€ en AE et en CP pour les dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle, n'incluant pas les dépenses exceptionnelles liées aux atteroupements des gilets jaunes. La dotation a été complétée en cours de gestion à hauteur de 2,5 M€ en AE et 2,2 M€ en CP suite à des redéploiements internes au programme 216 et à la mobilisation d'une partie de la réserve d'auto-assurance ministérielle.

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des crédits mis à disposition de l'action 06 « Affaires juridiques et contentieuses » ont été consommés soit 81,9 M€ en AE et 81,7 M€ en CP.

1. Dépenses de contentieux (66,05 M€ en CP)

Domaines d'intervention de la dépense	Consommation 2020 (en CP en €)
Refus de concours de la force publique	30 282 056
Atteroupements	2 687 300
Autres mises	5 023 115

en cause de l'État	
Accidents de la circulation	10 820 696
Litiges droit des étrangers	17 241 132
Total	66 054 299

a) Refus de concours de la force publique :

Premier poste de dépense contentieuse, son niveau a augmenté par rapport à 2019 (+11 %) alors qu'il avait connu une forte baisse par rapport à celui de 2018 (-18 %). Cette augmentation s'explique en partie par le traitement en 2020 de dossiers d'indemnisation de refus de concours de la force publique des années antérieures, pour un montant estimé à 3 M€.

En matière de refus de concours de la force publique, l'État a été condamné à hauteur de 1 310 160 € (contentieux Groupama relatif à un dossier d'expulsion pour occupation illicite d'un terrain). Un appel a toutefois été interjeté par la DLPAJ.

b) Attroupements :

Ce poste de dépenses correspondant à la mise en jeu de la responsabilité de l'État du fait des attroupements au titre de l'article L.211-10 du Code de la sécurité intérieure est en nette augmentation depuis l'année 2019 en raison des premières conséquences du mouvement des gilets jaunes. L'exécution 2020 s'établit ainsi à 2,7 M€ (amiable et contentieux) pour les attroupements avec une très forte prévalence des dossiers gilets jaunes, évalués à environ 2,5 M€.

La mise en application des principes définis en 2019 pour le traitement des demandes indemnitaires liées au mouvement des gilets jaunes a permis de limiter la dépense en 2020 tout en mettant en paiement des dossiers (notamment en fin de gestion) pour lesquels la responsabilité de l'État ne pouvait être contestée.

c) Autres mises en cause de l'État :

Ce poste est en nette diminution par rapport à 2019 (-6%). Aucun contentieux à fort enjeu financier n'est signalé sur ce poste en 2020. La mise en œuvre du rapport de l'IGA de janvier 2018 sur l'imputation budgétaire des contentieux du ministère de l'Intérieur permet également une meilleure maîtrise de cette dépense par la prise en charge par les directions métiers des contentieux relevant de leur compétence.

Par ailleurs, trois pôles d'appui juridique (PAJ) compétents en matière de police administrative à Lille, Orléans et Dijon soutiennent fortement les préfetures. Leur expertise et leurs conseils en amont permettent d'éviter des contentieux et garantissent pour des contentieux complexes une défense optimisée des intérêts de l'État.

d) Accidents de la circulation :

Ce poste de dépenses diminue par rapport à l'année 2019 (-22%) notamment en raison d'un ralentissement d'activité temporaire dû au transfert des dossiers des SGAMI vers le nouveau service d'assurance automobile du ministère de l'Intérieur créé par arrêté du 4 septembre 2020.

Ce service à compétence nationale rattaché à la DLPAJ est dédié au traitement des dossiers d'accidents de la circulation impliquant un véhicule et/ou un fonctionnaire du ministère de l'intérieur et exerce des compétences auparavant dispersées entre la DLPAJ et les SGAMI. Sa création s'inscrit dans le cadre du plan d'action ministériel et permet une gestion professionnalisée, uniformisée et économe de ces dossiers par un renforcement du circuit des recettes.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Un seul dossier à fort enjeu financier est intervenu en 2020, le contentieux Garcia pour lequel l'État a été condamné à hauteur de 1 396 953 €.

e) Litiges relatifs au droit des étrangers :

Le deuxième poste de la dépense contentieuse affiche toutefois une baisse (-17%) par rapport à 2019. La crise sanitaire a entraîné une diminution de l'activité juridictionnelle : la baisse des reconduites à la frontière notamment induit une diminution des procédures devant le juge des libertés et de la détention.

Sur un plan plus structurel, les actions destinées notamment à sécuriser les actes en amont et à renforcer la défense contentieuse ont continué : veille jurisprudentielle et bibliothèques de paragraphes en ligne, formations. La DLPAJ participe à ce titre aux actions de formation et de veille jurisprudentielle.

2. Dépenses de protection des fonctionnaires (15,67 M€ en CP)

Troisième poste de la dépense contentieuse, les montants liés à la protection des fonctionnaires diminuent de 6% par rapport à l'année 2019, majoritairement en raison de l'impact de la crise sanitaire et du ralentissement de l'activité juridictionnelle.

De manière plus structurelle, la DLPAJ, en lien avec les SGAMI, continue de mettre en œuvre une série d'actions visant à limiter cette dépense, comme l'encadrement des honoraires d'avocats ou la mise en place d'un nouvel outil informatique de gestion de ces dossiers (SAIJ-NG).

Concernant le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), des actions de pilotage et d'harmonisation des relations financières entre le ministère de l'Intérieur et celui-ci ont été menées dans le cadre des actions subrogatoires menées par ce-dernier au titre de la protection fonctionnelle des agents du ministère de l'Intérieur, avec la mise en place du processus de remboursement des dossiers auprès du service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions (SARVI) et de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI).

ACTION**08 – Immigration, asile et intégration**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Immigration, asile et intégration	41 385 501		41 385 501	41 385 501		41 385 501
	38 312 585		38 312 585	38 312 585		38 312 585

L'action 08 « Immigration, asile et intégration » regroupe les effectifs et la masse salariale de la direction générale des étrangers en France (DGEF), avec une consommation conforme aux prévisions en LFI pour 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	41 385 501	38 312 585	41 385 501	38 312 585
Rémunérations d'activité	25 956 334	24 397 331	25 956 334	24 397 331
Cotisations et contributions sociales	15 296 036	13 775 097	15 296 036	13 775 097
Prestations sociales et allocations diverses	133 131	140 157	133 131	140 157
Total	41 385 501	38 312 585	41 385 501	38 312 585

ACTION

09 – Sécurité et éducation routières

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation		Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	
09 – Sécurité et éducation routières	127 231 205		127 231 205	127 231 205		127 231 205
	126 773 792	907	126 774 699	126 773 792	907	126 774 699

L'action 09 « Sécurité et éducation routières » regroupe notamment les effectifs et la masse salariale de la délégation à la sécurité routière (DSR), avec une exécution conforme à la prévision en LFI pour 2020.

Les dépenses imputées sur les crédits hors titre 2 relèvent d'une erreur d'imputation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	127 231 205	126 773 792	127 231 205	126 773 792
Rémunérations d'activité	78 074 626	76 290 725	78 074 626	76 290 725
Cotisations et contributions sociales	48 931 187	50 316 747	48 931 187	50 316 747
Prestations sociales et allocations diverses	225 392	166 320	225 392	166 320
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		907		907
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		907		907
Total	127 231 205	126 774 699	127 231 205	126 774 699

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		69 298 869 70 753 379	69 298 869 70 753 379		69 298 869 64 451 983	69 298 869 64 451 983

La loi de finances initiale pour 2020 prévoyait un montant de 69,3 M€ en AE et en CP dont 69,2 M€ au titre des dépenses d'intervention destinées à financer les actions portées par le FIPD.

La gestion 2020 a été marquée :

- par le dégel, en fin de gestion, d'une partie des crédits de la mise en réserve. Une allocation exceptionnelle de 10 M€ en AE et CP a également été octroyée au FIPD afin de financer des actions de sécurisation d'établissements scolaires et de sites sensibles dans le prolongement des attentats terroristes de l'automne 2020 ;
- par un ralentissement de la consommation sur certains postes de dépenses compte tenu de la crise sanitaire.

Les dépenses de l'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance », soit 70,75 M€ d'AE et 64,45 M€ de CP enregistrent une hausse de +10,6 M€ en AE et de +9,9 M€ en CP par rapport à 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	180 000	938 319	180 000	782 221
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	180 000	938 319	180 000	782 221
Titre 6 : Dépenses d'intervention	69 118 869	69 815 059	69 118 869	63 669 762
Transferts aux entreprises		469 605		534 471
Transferts aux collectivités territoriales	25 000 000	26 380 064	25 000 000	22 331 889
Transferts aux autres collectivités	44 118 869	42 965 390	44 118 869	40 803 401
Total	69 298 869	70 753 379	69 298 869	64 451 983

Dépenses de fonctionnement :

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 0,18 M€ correspondent au budget de fonctionnement du secrétariat général du comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (SGCIPDR) qui est exécuté sur l'action 01 du programme 216.

Aussi, les dépenses de « fonctionnement » exécutées sur l'action 10 à hauteur de 0,94 M€ en AE et 0,78 M€ en CP correspondent principalement au financement de supports ou projets de communication et de formations à portée nationale.

Dépenses d'intervention :

Au titre de la prévention de la délinquance :

- actions en direction du public jeune (prévention de la délinquance, prévention de la récidive, lutte contre le décrochage scolaire, promotion de la citoyenneté, alternatives aux poursuites et à l'incarcération) : 15,9 M€ consommés en AE et 15 M€ en CP contre 15,2 M€ AE et CP en LFI ;
- prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes, ainsi que le financement de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) : 15,3 M€ consommés en AE et 15 M€ en CP contre 11,2 M€ AE et CP en LFI ;
- actions pour améliorer la tranquillité publique (actions de médiation et de dialogue police population, aménagements de sécurité/ financement de postes de coordonnateurs des conseils locaux de prévention de la délinquance / soutien et ingénierie de projets / autres actions de prévention de la délinquance) à hauteur de 5,3 M€ en AE et 5 M€ en CP consommés pour 6,3 M€ AE et CP ouverts en LFI.

Au titre de la prévention de la radicalisation :

- 7,7 M€ en AE et 8,7 M€ en CP consommés au titre des actions des référents de parcours de radicalisation mais également de contre-discours, de soutien à l'insertion, de soutien à la parentalité, de soutien psychologique, de sensibilisation en et hors entreprise contre 15,8 M€ AE et CP en LFI.

Au titre des autres actions de sécurisation (programme S) :

- 21,5 M€ consommés en AE et 17,1 M€ en CP au titre des installations de vidéoprotection, de la sécurisation des établissements scolaires, mais également d'équipement des polices municipales, contre 15,6 M€ AE et CP en LFI .

Au titre des actions de sécurisation des sites sensibles exposés au risque terroriste (programme K) :

- 5,1 M€ en AE et 3,7 M€ en CP consommés sur cette ligne budgétaire pour 5,0 M€ AE et CP ouverts en LFI.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité (P216)	17 302 789	17 302 789	17 500 000	17 500 000	17 246 937	17 246 937
Subventions pour charges de service public	17 302 789	17 302 789	17 500 000	17 500 000	17 246 937	17 246 937
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)						39 750
Transferts						39 750
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (P129)	123 910				-80 541	
Transferts	123 910				-80 541	
Réseau Canopé (P214)	62 300	40 495			81 300	81 300
Transferts	62 300	40 495			81 300	81 300
Universités et assimilés (P150)	165 276	115 758			160 258	126 046
Subventions pour charges de service public	123 793	72 052			120 000	83 288
Transferts	41 483	43 706			40 258	42 758
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		25 000			94 000	38 520
Subventions pour charges de service public		25 000			94 000	38 520
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					21 340	21 340
Transferts					21 340	21 340
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	35 100	8 431			101 288	31 935
Subventions pour charges de service public	35 100	8 431			101 288	31 935
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	33 000					19 800
Subventions pour charges de service public	33 000					19 800
Groupe Mines Télécom (P192)	25 000					13 750
Subventions pour charges de service public	25 000					13 750
ARS - Agences régionales de santé (P124)	13 000	21 351			23 734	23 734
Transferts	13 000	21 351			23 734	23 734
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)					4 200	4 200
Transferts					4 200	4 200
AFFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)					6 500	6 500
Transferts					6 500	6 500
Total	17 760 375	17 513 824	17 500 000	17 500 000	17 659 016	17 653 813
Total des subventions pour charges de service public	17 519 682	17 408 272	17 500 000	17 500 000	17 562 225	17 434 230
Total des transferts	240 693	105 552			96 791	219 582

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Réalisation 2019	0	209	0	0	0	0
Prévision 2020	0	221	0	0	0	0
Réalisation 2020	0	211	0	0	0	0
Total	0	209	0	0	0	0
	0	221	0	0	0	0
	0	211	0	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	221	211

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	0

\$@FwLOStyle(styleB3Programme, non)

OPÉRATEURS

CNAPS - CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), institué sous la forme d'un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur, est chargé de la régulation de l'ensemble des activités privées de sécurité dont l'exercice est régie par le livre VI du code de la sécurité intérieure (surveillance et gardiennage, transport de fonds, protection de l'intégrité physique des personnes, sûreté aéroportuaire, recherches privées, protection des navires)

Missions

Le périmètre de compétences du CNAPS s'est accru au cours des dernières années. Depuis 2015, il assure également le contrôle de l'offre de formation aux activités privées de sécurité (loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi) et, depuis 2017, le contrôle de l'activité de surveillance renforcée exercée au moyen d'une arme (nouvelle activité créée par la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique) et de nouvelles modalités d'exercice (possibilité pour les agents de surveillance et de gardiennage et de protection physique des personnes d'exercer leur activité avec le port d'une arme). Cette extension a rendu nécessaire l'augmentation de son plafond d'emplois de 8 ETPT, à partir de 2017, soit 221 ETPT depuis cette date.

Son activité porte sur l'exécution des trois missions de l'établissement, en accord avec les objectifs et orientations fixés au sein du contrat d'objectifs et de performance 2018-2021.

1. La police administrative

Le CNAPS délivre, suspend ou retire les différents agréments, autorisations et cartes professionnelles permettant l'exercice d'une activité privée de sécurité.

Au 31 décembre 2020, les CLAC ont prononcé 113 343 décisions d'accord ou de refus, contre 141 945 en 2019 (soit -20 %). La part des décisions "cas A" (avis positif sans enquête administrative approfondie) est restée stable (83,4% contre 85,5% en 2019) à l'instar de celle des "cas B" (avis positif après une enquête administrative approfondie ; 11,9% contre 10,5% en 2019) et de celle des "cas C" (avis négatif après une enquête administrative approfondie ; 4,7% contre 4% en 2019).

Tout recours contentieux à l'encontre d'une décision de refus doit faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) devant la commission nationale d'agrément et de contrôle (CNAC). Après une hausse en 2019 dû à un changement de méthode de calcul (les dossiers incomplets n'étant plus considérés comme des décisions défavorables, doctrine qui prévalait jusqu'ici), le taux de recours devant la CNAC s'est stabilisé (13% en 2020 contre 16% en 2019). Au contentieux, le taux d'annulation des décisions de la CNAC par les juridictions administratives reste stable (27% contre 24%).

2. L'action disciplinaire

Le CNAPS assure la discipline de la profession et veille au respect du code de déontologie qui s'applique à l'ensemble des activités de sécurité privée. À ce titre, à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par ses agents, il peut prononcer des sanctions disciplinaires susceptibles de recours.

En 2020, il a réalisé 1 477 contrôles (1 733 en 2019). Cette baisse est due à la crise sanitaire qui a fortement limité les possibilités de contrôle au cours du premier confinement. 38% de ces contrôles ont donné lieu à une saisine de la CLAC territorialement compétente contre 33% en 2019. Le nombre de sanctions prononcées est en baisse, notamment du fait du nombre moindre de contrôles (1 076 contre 1 687 en 2019). Par ailleurs, le montant des pénalités financières s'élève à 1,97 M€ (contre 2,5 M€ en 2019). Enfin, en 2020, 57 recours contentieux ont été formés devant les tribunaux administratifs à l'encontre de ces sanctions. Sur les requêtes de fond, le taux d'annulation est en forte hausse (10% contre 3,2 % en 2019).

3. Le conseil et l'assistance à la profession

Le CNAPS a une mission d'assistance et de conseil à la profession, laquelle s'entend comme une mission de pédagogie et d'information sur les lois et règlements en vigueur. À cette fin, l'établissement dispose de services en ligne qui permettent à l'ensemble des usagers d'obtenir l'information la plus complète possible au regard de leurs obligations réglementaires. En outre, un donneur d'ordre ou un client peut s'assurer de la validité des autorisations d'exercice et des agréments dirigeants d'une entreprise avec laquelle il souhaiterait contracter. Cet outil permet également de déposer en ligne un dossier de demande de titre, d'autorisation ou d'agrément et de consulter à tout moment la progression de son instruction.

Gouvernance et pilotage stratégique

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2018-2021 a été adopté par le collège de l'établissement le 26 novembre 2018. Il permet de suivre l'activité de l'établissement au moyen de 23 indicateurs de suivi ou de performance répartis selon 3 axes.

Au titre de cette période, les objectifs de l'établissement sont notamment de :

- maintenir un niveau de contrôle élevé sur l'ensemble du secteur, de renforcer le contrôle des organismes de formation en sécurité privée, notamment ceux proposant des formations au maniement des armes, afin d'en garantir le professionnalisme, ainsi que le contrôle de la moralité des agents privés de sécurité, en réalisant des enquêtes administratives à un rythme plus régulier ;

- continuer à développer la qualité de ses services et garantir la sécurité des processus ;

- poursuivre et consolider ses efforts pour améliorer la performance de sa gestion dans l'ensemble de ses missions, notamment en modernisant les services à destinations des usagers ;

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement, qui a pour objet de définir précisément la situation du patrimoine immobilier de l'opérateur et de définir sa stratégie en matière immobilière dans les prochaines années dans une logique d'accroissement de la performance immobilière, a été adopté par le collège de l'établissement le 9 juillet 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	17 303	17 303	17 500	17 500	17 247	17 247
Subventions pour charges de service public	17 303	17 303	17 500	17 500	17 247	17 247
Total	17 303	17 303	17 500	17 500	17 247	17 247

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OPÉRATEURS

Le CNAPS bénéficie d'une subvention pour charges de service public (SCSP) de 17,5 M€ versée par le programme 216. En 2020, compte tenu des taux de mise en réserve appliqués aux crédits de personnel (0,5%) et de fonctionnement (4%), la réserve de précaution s'est élevée à 253 K€, soit une dotation nette de 17,247 M€.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	13 575	11 966	Subventions de l'État	17 294	17 247
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 620</i>	<i>1 509</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>17 294</i>	<i>17 247</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 956	5 514	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 215	1 097	Revenus d'activité et autres produits	40	75
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 215</i>	<i>1 097</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>59</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	18 531	17 480	Total des produits	17 334	17 322
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 197	158
Total : équilibre du CR	18 531	17 480	Total : équilibre du CR	18 531	17 480

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	18	880
Investissements	471	797	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	471	797	Total des ressources	18	880
Augmentation du fonds de roulement		83	Diminution du fonds de roulement	453	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le compte financier de l'établissement présente un solde budgétaire de 63 k€ contre un déficit initialement évalué à 453 k€. Cela s'explique notamment par une moindre consommation des crédits de personnels liée à l'augmentation des délais de recrutement en raison de la crise sanitaire et à une moindre consommation des crédits de fonctionnement également imputable à la crise sanitaire.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 575	13 575	12 926	12 926
Fonctionnement	3 306	3 741	3 306	3 478
Intervention	0	0	0	0
Investissement	381	471	512	800
Total des dépenses AE (A) CP (B)	17 262	17 787	16 744	17 204
dont contributions employeur au CAS pensions	1 620	1 620	1 509	1 509

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	17 334	17 267
Subvention pour charges de service public	17 294	17 247
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	40	20
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	17 334	17 267
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	63
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	453	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Conseil et assistance	407	99	112	0	0	11	14	518	534
	388	99	104	0	0	15	24	502	516
Disciplinaire	4 887	1 190	1 347	0	0	137	170	6 214	6 403
	4 653	1 190	1 252	0	0	184	288	6 028	6 193
Police administrative	5 973	1 455	1 646	0	0	168	207	7 595	7 826
	5 688	1 455	1 530	0	0	225	352	7 367	7 570
Soutien	2 308	562	636	0	0	65	80	2 934	3 024
	2 197	562	591	0	0	87	136	2 847	2 925
Total	13 575	3 306	3 741	0	0	381	471	17 262	17 787
	12 926	3 306	3 478	0	0	512	800	16 744	17 204

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	453	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	3
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	453	3
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	80
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	80
Total des besoins	453	84

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	63
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	21
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	84
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	453	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	453	0
Total des financements	453	84

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

La structure financière du CNAPS semble solide avec un fonds de roulement en légère augmentation (+84 k€) qui s'établit à 3,56 M€.

La trésorerie en fin d'exercice s'établit à 3,49 M€ contre 2,18 M€ inscrits au budget initial. Cette différence s'explique principalement par un déficit inférieur à celui anticipé lors de l'exercice 2019 et à des dépenses de personnels moindres en 2020 du fait d'une importante vacance frictionnelle liée à la crise sanitaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	209	221	211
– sous plafond	209	221	211
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'exécution du plafond d'emplois du CNAPS pour 2020 est de 211,1 ETPT soit -9,9 ETPT par rapport au plafond inscrit en LFI pour 2020 (221 ETPT). Cela s'explique principalement par des difficultés de recrutement liés à la situation sanitaire qui ont amplifié le phénomène de vacance frictionnelle. Au 31 décembre 2020, l'effectif du CNAPS était de 217,9 ETP.